

104.1 2.017
ANNÉE 1906

Bulletin officiel

de la

Ligue des Droits de l'Homme

BDIC

TOME VI

PARIS

LIGUE FRANÇAISE

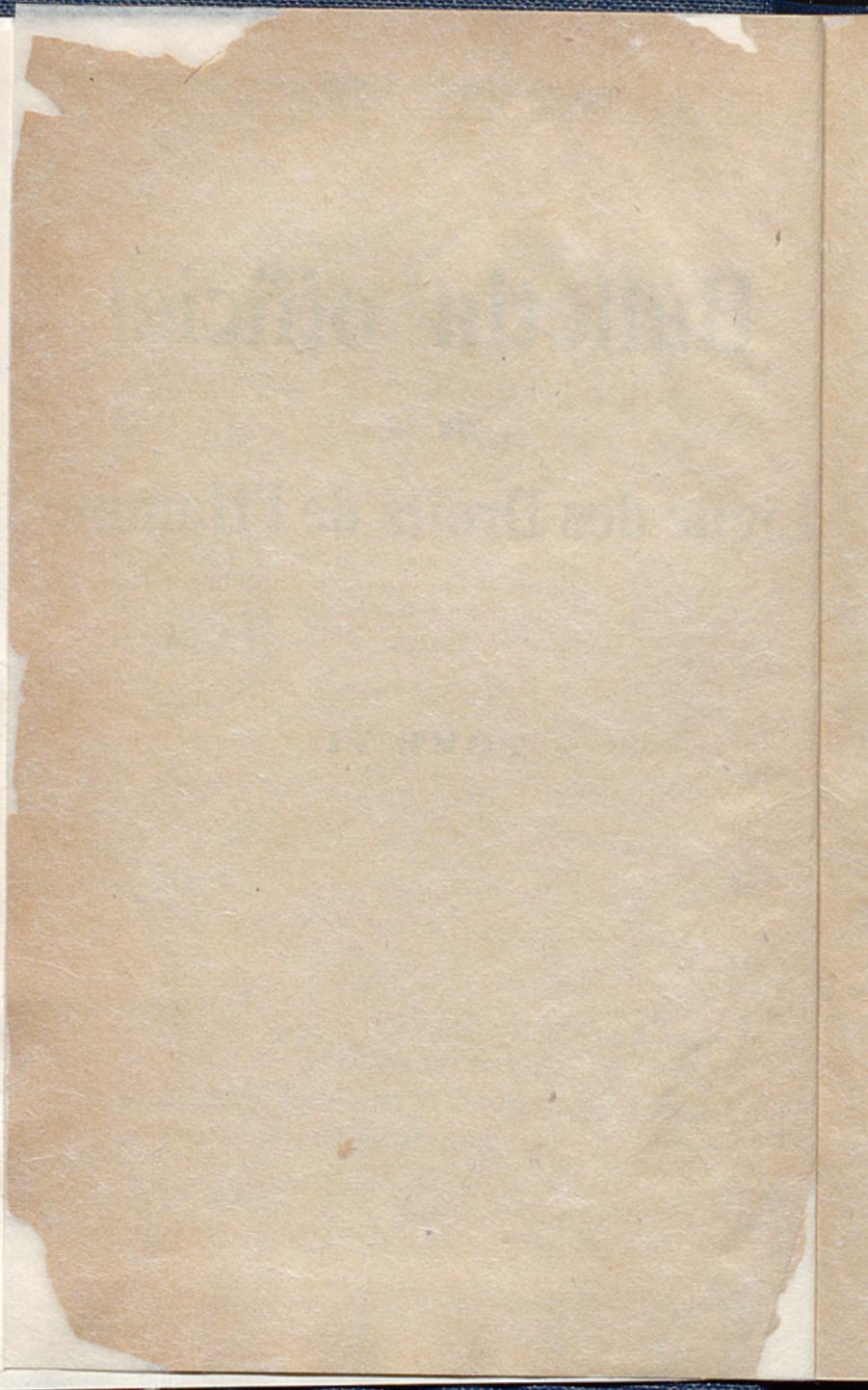
POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

1, RUE JACOB, 1

1906



P. 219



Bulletin Officiel
de la
Ligue des Droits de l'Homme

E

6

L

L
ven
de
des
Plu
dan
M
bre
et c
ann
Q
de l
leta

«
vôtr
«
tera
truc
«
chie
bre
voir
horc
déva
soul
«

Le Massacre des Intellectuels et des Juifs en Russie

La Ligue des Droits de l'Homme a organisé, le 19 novembre 1905, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, un meeting de protestation contre le massacre des intellectuels et des Juifs en Russie. Environ 1500 personnes y assistaient. Plus de deux mille citoyens n'avaient pu trouver place dans la salle.

M. Louis Havet présidait, entouré de nombreux membres du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme et de la Société des Amis du Peuple russe et des Peuples annexés.

Quand M. Louis Havet eut ouvert la séance, M. Francis de Pressensé lut une lettre d'excuses de M. Camille Pelletan. Voici cette lettre :

« Mon cher Président,

« Je regrette profondément de n'avoir pu être des vôtres.

« Le spectacle que donne la Russie de l'autocratie restera, devant l'histoire, une des plus stupéfiantes monstruosités que l'imagination puisse concevoir.

« La suprême autorité aboutissant à la suprême anarchie ; le sang coulant à flots ; le gouvernement, sur nombre de points, organisant le massacre ; les forces du pouvoir régulier passant sur leur propre pays comme les hordes d'Attila ou de Gengiskhan sur les pays qu'elles dévastaient...., n'est-ce pas à confondre la pensée et à soulever toutes les consciences ?

« Mon adhésion est acquise d'avance à toutes les mani-

festations d'indignation que de telles horreurs puissent soulever.

« Je vous serre bien cordialement la main.

« C. PELLETAN ».

Avaient également envoyé des lettres d'excuses, MM. Octave Mirbeau, Paul Boyer, Ossip-Lourié, S. Blum, président de la section du 2^e arrondissement de la Ligue des Droits de l'Homme, etc.

M. Louis Havet prononça ensuite le discours suivant :

DISCOURS DE M. LOUIS HAVET

MEMBRE DE L'INSTITUT

Citoyennes, citoyens,

Vous allez entendre parler de celui de tous les gouvernements chrétiens, actuellement existants, qui est le plus chargé de crimes. Vous allez en entendre parler dans un moment solennel où il semble qu'il est au bout de son existence et de ses crimes. Ceux-ci pourtant continuent, après même qu'il semble avoir cédé devant la volonté du peuple russe, devant la volonté des peuples opprimés par le moyen du peuple russe, enfin devant la conscience de tous les attentats qu'il a commis sans interruption sous les derniers monarques. (*Applaudissements*).

Le moment est tellement grave, tellement à part, que, peut-être, il serait téméraire de faire des prédictions quelconques et de prétendre qu'il ne sortira rien de bon de ce gouvernement, tel qu'il est aujourd'hui. Il n'est pas sûr qu'il ne soit pas contraint de constituer enfin, d'une façon durable, quelques-unes de ces libertés qu'il accorde en paroles, de si mauvaise grâce et toujours trop tard. Mais soyez certains que si ce gouvernement fait quelque chose qui puisse être accepté et approuvé, quelque chose qui, un jour, laisse dans l'histoire une trace heureuse, ce n'est pas à lui qu'on le devra, ce sera à la poussée implacable de la Révolution, qui le poursuit

l'épée dans les reins, qui, sans doute, le forcera à accepter jusqu'au bout ce qui est nécessaire.

Je n'ai aucune confiance et je pense qu'aucun de vous n'a aucune confiance, ni dans cet empereur, ni dans ce ministre, qui est en Russie le premier des ministres proprement dits. Quoi qu'il arrive, nous devons faire comme si nous n'avions aucune confiance. Cela pendant bien longtemps, jusqu'à ce qu'on nous ait donné, non pas de simples gages, non pas des serments (car ni les serments du tsar ne comptent, la Finlande le sait, ni les gages qu'il donne ne sont des gages véritables), tant que nous n'aurons pas vu la Révolution véritablement victorieuse sous une forme pacifique, le pouvoir de l'autocratie tsariste à jamais brisé, nous ne devons pas un instant désarmer moralement, nous devons continuer de considérer les révolutionnaires, épars dans tout l'empire russe, comme les seuls représentants de la nation, comme seuls capables d'apporter par leur énergie quelques améliorations durables. (*Approbaton*).

Il ne faut pas dire : laissons faire, faisons crédit à ce tsar et à ce ministre ; il faut comprendre que le peu qu'on a obtenu, ou qu'on semble avoir obtenu, a été arraché par la force. Ce peu est dérisoire ou peut-être n'est rien ; tout ce qu'on aura viendra en tout cas de la force, qui contraindra le tsar, qui contraindra Witte et ses successeurs. Par conséquent, tous ceux qui ont une conception élevée du rôle de la France et des citoyens français doivent, à mon avis, conserver toutes leurs sympathies, tout ce qu'ils peuvent donner d'appui moral et matériel, uniquement aux forces révolutionnaires avec lesquelles ils sont en correspondance.

Une voix. — Il faut envoyer des armes et des munitions !

Vous avez vu quelles horreurs ont ensanglanté divers points de la Russie, depuis que la presse est censée libre, libre malgré l'existence de la censure,

depuis qu'il est convenu qu'il y aura une sorte d'assemblée constituante, depuis qu'on a accordé à la Finlande le retrait des lois abominables dont chacune représentait un parjure. C'est depuis ce moment, c'est depuis la capitulation de l'autocratie que les massacres de Juifs, d'étudiants, de révolutionnaires de tout genre et probablement de passants inoffensifs, qui ne sont ni des intellectuels ni des Juifs, se sont répétés sur tous les points de l'empire. Ceci nous donne une idée ou de la scélératesse de ce gouvernement, ou de sa puissance quand il voulait faire le mal, et de son impuissance à faire le bien, s'il veut réellement l'essayer aujourd'hui. (*Applaudissements*).

Je pense qu'il est inutile que j'essaie de flétrir davantage ces abominations, qui ont eu pour point de départ le grand massacre de Pétersbourg, il y a une année. Je pense que votre indignation à tous est poussée au même diapason et qu'il serait vain d'essayer de la grossir. Au point de vue pratique, le seul que nous devons envisager en ce moment, je me borne à répéter cet avertissement : défiance absolue ; refus de tout concours, même sous la forme la plus anodine, au gouvernement tsariste ; au contraire, activité incessante, continuation de tous nos efforts pour appuyer moralement et, s'il se peut, matériellement, ceux qui travaillent à jeter bas le colosse. (*Applaudissements*).

Une voix. — Matériellement, c'est le plus nécessaire!

DISCOURS DE M. MARC SANGNIER

Camarades,

Certains de nos concitoyens considèrent que les Français ne doivent pas s'occuper des conflits qui agitent les autres nations et ils ont coutume de répéter que le patriotisme est un sentiment étroit

et exclusif qui nous empêche de nous intéresser au sort des opprimés lorsqu'ils sont de l'autre côté de la frontière.

Quant à nous, camarades, nous affirmons avec toute l'énergie de notre âme que le véritable patriotisme d'un Français doit consister, au contraire, à se porter partout où il y a des injustices à réparer et à solidariser toujours la cause de la France avec celle de l'humanité dans le monde.

Du reste, puisqu'il s'agit de la Russie, n'est-il pas étonnant de voir avec quelle désinvolture depuis plusieurs années déjà, le gouvernement qui se donne pour le plus républicain et le plus démocratique du monde, je veux dire le gouvernement français, n'a pas craint de faire alliance avec le gouvernement le plus despotique du monde, je veux dire la Russie ?

Je sais bien qu'en tenant ce langage, je révolterai les sages et les prudents à quelque parti qu'ils appartiennent et qu'on dira que c'est en s'unissant avec le tsar que nous avons acheté la paix pour la France. Mais j'affirme que de telles raisons ne peuvent pas suffire et que nous devons avant tout et toujours considérer la justice entre les nations et dans les nations.

Une voix. — Parlez de vos frères d'abord ! (*Interruptions*).

M. MARC SANGNIER. — Je parle de mes frères d'abord, mais je dis que les Russes persécutés ce sont deux fois mes frères : Ils appartiennent à la nation qui a le plus besoin de secours et qui est la plus malheureuse et si vous voulez limiter la fraternité aux Français, non seulement vous pêchez contre l'humanité, mais aussi contre la France qui n'a de raison d'être que pour soutenir la Justice dans le monde entier. (*Applaudissements et interruptions diverses*).

Sans doute, camarades, il est étrange que de semblables problèmes ne puissent être étudiés avec

toute la quiétude sereine et forte qui conviendrait à une libre démocratie. Il est étrange que nous fassions intervenir dans les relations diplomatiques autre chose que la poursuite de l'idéal humain que la France s'est donnée mission d'atteindre... Vous savez comme moi que ces paroles sont aux yeux des sages celles d'un insensé, vous savez comme moi qu'il y a des raisons d'Etat qui doivent faire taire les consciences indignées et parce que certains gouvernants disent que nous pourrions avoir besoin des soldats du tsar, on nous défend de nous intéresser au sort des pauvres sujets du tsar, comme si ce qui est près du cœur de la France, ce n'était pas d'abord le cœur même de la Russie et comme si le tsar pouvait espérer arrêter une révolution par des fusillades alors que rien ne peut arrêter l'idée lorsqu'elle est en marche, alors que rien ne peut empêcher un peuple de s'élançant vers plus de justice. (*Interruptions*).

Cela, camarades, nous tenions à le dire, à le crier bien haut, justement parce qu'à l'opposé sans doute de beaucoup de ceux qui se trouvent dans cette assemblée, nous sommes chrétiens... (*Interruptions diverses*).

M. HAVET. — Tous ceux qui soutiennent la justice ont le droit de parler, les chrétiens comme ceux qui ne le sont pas.

M. MARC SANGNIER. — Nous tenons à affirmer bien haut que, toutes les fois qu'il s'agit d'étudier s'il n'y a pas d'injustices commises, nous devons, nous autres qui nous croyons sincèrement chrétiens, marcher les premiers.

Une voix. — Et l'affaire Dreyfus? (*Mouvements divers*).

M. MARC SANGNIER. — On pourra parler de l'affaire Dreyfus ou de tout ce qu'on voudra, cela ne nous dérangera pas.

Une voix. — Vous n'y êtes pas allé, là-bas!

M. MARC SANGNIER. — Je vous dirai qu'au

moment où commença l'Affaire Dreyfus, j'étais encore assis sur les bancs de l'école et qu'il m'était donc difficile de parler dans les meetings publics. (*Rires et interruptions*).

Une voix. — Adressez-vous au Pape.

M. MARC SANGNIER. — Je crois que notre Saint-Père le Pape n'a en vérité rien à faire dans ce meeting. S'il veut parler, il parlera.

Une voix. — Il ne dit rien !.

M. MARC SANGNIER. — Quant à moi, je viens parler ce soir.

Une voix. — Votre Pape n'a pas dit deux mots !

M. MARC SANGNIER. — Je n'ai pas mission de parler au nom du Pape et je suis étonné que plusieurs parmi vous considèrent comme une chose étrange...

Une voix. — Vous êtes un soldat du Pape !...

M. MARC SANGNIER. — Qu'un citoyen libre vienne parler avec la liberté que vous devez reconnaître à tout homme, puisqu'aussi bien c'est une question de liberté qui nous réunit tous ce soir. Et si ce n'était pas une question de liberté, et si l'avenir de la démocratie russe n'était pas en jeu, je crois que nous ne nous serions pas trouvés réunis des points les plus éloignés des horizons religieux du pays... (*Interruptions*).

Sans doute, vous verrez que ce peuple russe qui pendant tant et tant d'années a semblé être à l'arrière-garde de la civilisation, endormi dans la quiétude d'une obéissance passive envers ce Père du peuple, qu'était le tsar. Vous verrez qu'un jour viendra peut-être où ses souffrances et ses douleurs lui auront permis de mieux prendre conscience de lui-même et où il sera à l'avant-garde de la civilisation.

Une voix. — La bonne souffrance !

M. MARC SANGNIER. — Je crois que ce n'est pas impossible et vous n'avez qu'à lire les écrits de Gorki et de tant d'autres pour vous apercevoir, —

cette remarque est importante, — que tandis que l'autocratie du tsar empêchait toute manifestation extérieure, l'âme russe s'est en quelque sorte creusée en profondeur si bien qu'elle renferme maintenant des réserves d'énergie insoupçonnées.

Sans doute..., ce n'est pas une bonne manière de lutter contre les idées en marche que d'essayer d'assommer les gens dans la rue et de les fusiller aux carrefours publics, car chaque goutte de sang répandue fera naître de nouveaux champions de la liberté et plus il y aura de sang qui coulera en Russie, plus il y aura de défenseurs de l'idée démocratique.

Je tiens encore une fois à répéter que nous autres Français, nous avons non seulement le droit, mais encore le devoir de nous intéresser aux affaires d'une autre nation lorsqu'il s'agit d'une question de justice et d'humanité.

Et voilà pourquoi j'espère que le gouvernement de la République Française cessera de ressembler, comme il le fait depuis trop longtemps, à une monarchie décapitée et substituera à la politique étrangère qu'il a suivie et qui est celle, en vérité, d'un pays monarchique, une politique étrangère véritablement démocratique. (*Rires et interruptions diverses*).

Je vous assure qu'il n'y a pas de quoi rire. Ceux qui s'amuse et qui raillent parce que ces paroles sortent de ma bouche, me donneraient lieu de croire qu'ils mettent quelque parti-pris dans la recherche de la justice et qu'ils ne l'aiment pas pour elle-même.

Maintenant, camarades, je m'arrête, de façon que ceux qui doivent prendre la parole après moi puissent le faire. Ils émettront, sans doute, des opinions différentes des miennes, ils apporteront des constatations que je n'ai pas pu faire, n'ayant pas pu être suffisamment documenté ; mais ce que je puis bien dire, c'est qu'il est difficile qu'ils apportent

une bonne volonté supérieure à la mienne et, un aussi ardent désir de voir toujours la France travailler pour la justice dans le monde et s'efforcer de répandre partout autour d'elle l'idéal de la véritable République démocratique. (*Applaudissements*).

DISCOURS DU CITOYEN PIERRE QUILLARD

Citoyennes, Camarades,

J'ai été catholique, de par le baptême, comme le citoyen Marc Sanguier, mais je ne suis plus catholique, ni protestant, je n'appartiens à aucune espèce de religion... (*Bravos*) Mais vous me permettrez de m'associer à ce qu'il vient de dire tout à l'heure et de citer les paroles d'un très vieux curé qui s'appelait Tertulien... (*Hires*) et qui disait : *sanguis martyrum semen christianorum* : le sang de martyrs, c'est de la semence de chrétiens... Le sang de martyrs, c'est de la semence de révolutionnaires et de libres-penseurs.

Après avoir remercié notre camarade catholique — et vous verrez tout à l'heure quel courage il lui fallait pour venir ici — j'entrerai, non pas dans le vif, mais dans la mort du sujet et dans toute son horreur.

Vers l'année 1878, à peu près au temps où Vera Zassoulitch exécutait le père du général Trepoff, les étudiants de Kiew s'étaient mis en grève contre un curateur d'Université qui leur déplaisait. On envoya les étudiants de Kiew en exil ; au moment où le train qui les emmenait passa à Moscou pour les transporter, une foule énorme envahit la gare ; on suivit les voitures qu'accompagnaient des escortes de cosaques ; les cosaques étaient les moins forts et le peuple bourgeois et réactionnaire de Moscou, y compris les officiers, était obligé de saluer les étudiants qui s'en allaient en exil... Mais tout à coup on entendit des cris : « Canailles ! imbéciles, bru-

tes ! », et on vit surgir les garçons bouchers, les portefaix de la halle armés de haches, de couteaux et de marteaux et qui disaient : « Il faut tuer les étudiants; les étudiants sont les ennemis du Tzar, ce sont des Polonais ». Ils ne disaient pas encore : « Ce sont des juifs. » Et puis, quand on eut un peu cogné sur les étudiants, on se répandit dans la ville et on assomma toutes les personnes qui étaient habillées à la française; les personnes habillées à la française, c'étaient les gens qui ne pensaient pas à la moscovite. . . (*Rires*).

Eh bien, cette vieille chose d'il y a plus de trente ans, elle recommence maintenant, mais en grand, et c'est toujours la même histoire, ce sont toujours les gens dangereux, les étrangers — c'étaient les polonais dans ce temps-là; aujourd'hui ce sont encore les polonais, mais ce sont aussi les juifs, les arméniens, les finlandais et tout ce qui n'est pas russe orthodoxe — c'est la même chose qui recommence : tout intellectuel, tout juif est poursuivi, et quand à Odessa les bandes noires se ruent et massacrent, tuent les nourrissons sous les yeux des parents, les égorgeurs disent : « Vous avez voulu la liberté, la voilà la liberté. . . Nous, quand nous connaissons ces horreurs, nous nous étonnons d'abord qu'elles arrivent; nous avons tort de nous étonner : elles avaient été prédites, ici-même, à peu près au moment exact où elles se passaient en Russie, de même que tout ce qui est arrivé dans l'Affaire Dreyfus avait été prédit, et par les mêmes gens. . .

Une voix. — Ne parlez pas de l'Affaire Dreyfus ! (*Protestations. Bruit.*)

M. PIERRE QUILLARD. — Camarades, je croyais tout à l'heure que quelques-uns d'entre vous s'étaient étonnés que notre camarade Sangnier, alors sur les bancs du collège, n'eût pas pris parti dans une certaine affaire, où nous avons pris parti. . . (*Vifs applaudissements, acclamations*), et non pas parcequ'il s'agissait de Dreyfus, mais de bien plus que Dreyfus!

(Vifs applaudissements et bravos) C'est pourquoi j'ai cru devoir prononcer ce nom et je le prononcerai du reste partout et toujours quand il me plaira de le prononcer. (Nouveaux applaudissements).

Et maintenant, je reviens au sujet; je suis redescendu dans le même cloaque, vers la même ignominie que pendant l'Affaire Dreyfus: j'ai pris la peine de lire — ce qui ne m'arrive pas souvent — les journaux de ces Messieurs... Il y a des gens et une presse qu'il ne faut pas nommer, parce qu'il n'y a pas de périphrases suffisantes pour en cacher l'horreur à une assemblée qui se respecte... (Rires) Cependant, je les nommerai parce qu'il ne faut pas dire que nous ayons l'air de nous cacher et de trembler devant ces gens-là, que nous démasquerons partout et toujours quand nous les trouverons devant nous; un de ces journaux est la *Libre Parole*, un de ces hommes est M. Drumont... (Applaudissements, cris de : A bas Drumont !)

Vous vous êtes peut-être étonnés qu'au lendemain du manifeste du Tzar, manifeste paternel où il accordait la liberté et une espèce de Constitution, il y eut immédiatement des massacres. On le savait ici; les gens de la bureaucratie russe embusqués à Paris l'écrivaient à l'avance. Voici ce que je lis le 30 octobre, dans la *Libre Parole*; c'est l'opinion d'un personnage officiel russe :

« Evidemment, la masse ouvrière est entrée dans le « mouvement; elle a fini par céder à la pression effrénée « de ceux qui s'intitulent les intellectuels et qui sont « surtout les juifs et les judaïsants de l'Empire. »

Et comme l'interlocuteur bienveillant demande :

« Mais enfin, qu'est-ce qu'on pourrait faire ?

« — C'est difficile à dire. Avec un Alexandre III, il y a « longtemps que ce serait fini; il eut fait quelques exem- « ples rigoureux en frappant surtout des meneurs juifs, « et tout serait rentré immédiatement dans l'ordre.

« Et alors, que va-t-il se passer maintenant ?

« — Oh ! c'est la lutte sans merci entre la juiverie et la

« Russie traditionnelle. L'une des deux forces en présence
« devra écraser l'autre dans le sang : finis Israël, ou finis
« Russie. Mais nous avons foi quand même dans l'énergie
« des patriotes, etc.. »

Tous ces gens-là sont des patriotes... (*Rires*).

J'ai l'air de perdre mon temps, mais j'ai travaillé
pour vous : Vous ne lisez pas ces choses-là ! (*Nouveaux rires*).

Et le 2 novembre, alors que la nouvelle des tueries n'était pas encore parvenue ici, les mêmes gens du même journal interviewaient ou rappelaient une vieille interview d'un Monsieur Sturmer, qui fut, paraît-il, membre du Conseil de l'Empire, et qui avait inspiré notre Petit Père pour l'organisation de la première Douma ; c'est lui qui avait montré « comment les instituteurs des Zemstvos donnant aux petits moujiks une éducation purement rationaliste en faisaient des nihilistes ; » il avait montré qu'ils enlevaient des salles d'études le portrait du Souverain et le Crucifix, les icônes et que par conséquent les Juifs étaient maîtres de tout ; quand à lui, s'il avait fait la Constitution, il aurait estimé qu' « il ne fallait tenir aucun compte des éléments nuisibles, l'élément juif notamment, mais les maintenir dans l'ordre avec la plus grande rigueur. »

Mais les nouvelles des massacres commencent à parvenir, et la *Libre Parole* de dire que « la Révolution sera vite apaisée, si le mouvement prend ce caractère anti-juif. » (*Numéro du 3 novembre*).

Quand on écrivait cela, on n'avait encore connaissance que d'un petit nombre de dépêches et de correspondances. Ce qu'ont été ces massacres, vous le savez : vous savez ce que furent les tueries d'Odessas, de partout. Mais ce que je veux vous faire remarquer — et dans les documents que je vais vous lire, je cède la parole aux faits, cela vaut bien mieux — c'est qu'il y a un fait constant : partout, interviennent la police, la bureaucratie, et les gens

qui à Paris inspirent et continueront à inspirer M. Drumont et d'autres journaux que celui de M. Drumont, il y en a qui sont soi-disant des journaux républicains, il y en a même qui sont socialistes... (*Rires*) et qui prêchent la modération aux gens qui se défendent contre le plus abominable des despotismes.

A Odessa, le massacre a duré quatre jours; le premier jour, la police n'est pas intervenue et ce jour-là il y a eu dans le nombre des morts 50 0/0 d'apaches et 50 0/0 d'honnêtes gens; puis, après que la police et la troupe sont intervenues, il y a eu beaucoup plus d'honnêtes gens que d'apaches de tués; enfin, le dernier jour, il n'y avait plus que des honnêtes gens... (*Nouveaux rires*). Il n'y avait plus que des honnêtes gens, c'est dans la *Libre Parole* même que j'ai découpé cette dépêche.

A ce sujet, je vous demande la permission, dussé-je être traité de judaïsant, de vous lire ici le récit de la mort héroïque du rabbin Sloush.

Une voix. — Il n'est pas mort. (*Mouvements divers*).

M. PIERRE QUILLARD. — Il paraît que son fils ne sait pas encore s'il est mort ou non... J'admettrai, dans l'état des renseignements que nous avons, que les gens qui le voulaient tuer l'ont simplement laissé pour mort, comme certains cambrioleurs ou apaches, quand ils ont manqué leur coup, laissent ainsi leurs victimes; mais, enfin, le coup, vous savez fort bien qu'ils l'ont fait...

Le rabbin Sloush refusa de donner aux gens des bandes noires la clef du coffre fort, parce que l'argent qui y était contenu ne lui appartenait pas et que c'était la propriété de veuves et d'orphelins. Alors il fut soumis à d'horribles tortures et ses bourreaux essayèrent de le tuer... Il paraît qu'ils l'ont manqué, j'en suis fort heureux, mais ils ont emporté le contenu du coffre fort, ainsi que le patrio-
moine d'autres personnes, et je pense que dans ces

circonstances le Petit Père, comme on le dit, doit ne pas se plaindre outre mesure que les cambrioleurs à son service aient au moins emporté quelque argent... (*Hires*).

Ce qui se passait à Odessa, où on tuait par milliers — nous serons plus tard mieux renseignés, mettons pour le moment qu'on n'ait tué que par centaines, s'il y a des morts qui ressuscitent — s'est passé à Toula et dans d'autres villes. Quand on allait prévenir le gouverneur de Toula que le massacre était imminent, le gouverneur ne bougeait pas et laissait tuer. Il en était de même à Moscou, la ville où l'on a appris pour la première fois à se si bien servir des garçons-bouchers ; lorsque le tzar eut accordé une amnistie qui envoyait en Sibérie les détenus politiques, on lâcha à Moscou dix mille prisonniers de droit commun, qui devinrent les meilleurs auxiliaires de la police ; ces honnêtes et loyaux sujets furent lâchés dans le centre de la ville, dans les églises, où un pape, ou un archevêque — je ne sais pas très bien ce qu'il était dans la hiérarchie — prêchait aux gens de tuer les intellectuels et les Juifs, et les 10.000 prisonniers de droit commun déchainés par le Petit Père le Tzar à qui ils devenaient utiles, se répandaient dans la ville et tuaient les personnes inoffensives.

A ce moment-là, quand cette bande de brutes — c'est ce qui établit la complicité partout de la police, du gouvernement...

Une voix. — Et le clergé...

M. PIERRE QUILLARD. — Et le clergé, c'est vrai, vous avez raison, je l'ajoute d'autant plus volontiers que c'est un prêtre qui tient à ce que je l'indique — le clergé russe, en effet, n'est pas indemne — quand toute cette bande de brutes s'en allaient manifester de son loyalisme devant le palais du gouverneur, ils criaient : « Hourrah !... ». Il y avait à la porte moins de policiers qu'il n'y en a ici, parce qu'on ne craignait pas ces « honnêtes gens », et le gouverneur

repondait : Allez, mes amis, ne craignez rien, armez-vous, l'armée et les cosaques vous aideront, ils sont avertis; frappez les étudiants, munissez-vous d'armes, de couteaux, de fusils et défendez-vous contre la racaille. La racaille, c'étaient les Juifs, les intellectuels surtout. (*Mouvements divers*).

Mêmes événements à Minsk, à Rostoff, à Nor-Nakhitchévan. Mais à Nor Nakhitchévan et à Rostoff il n'y a pas que des Juifs, il y a aussi des Arméniens. On fit à Nakhitchévan et à Rostoff la même chose qu'à Odessa et dans tous les lieux où il y avait des intellectuels, des Juifs et des allogènes, on tua éperdûment.

Et quand ces nouvelles arrivèrent en France — parce qu'il faut revenir en France, aux gens qui empoisonnent l'opinion française — ces gens-là se dirent : « Nos lecteurs, à qui nous sommes obligés, même en les falsifiant, de donner des dépêches, ne vont plus rien y comprendre du tout ». Bien entendu, on déclara que si les maisons étaient envahies et les habitants massacrés, c'était au nom de l'antisémitisme; mais il fallait expliquer plus amplement, ils expliquèrent... Je ne connais pas d'apologie plus cynique et plus immonde des crimes d'Etat. Voici ce qu'ils écrivent :

On les pille... (*Mouvements divers, interruptions*).

Je vous demande la permission, pour M. Drumont et ses collaborateurs, d'être entendu dans un parfait silence... (*Approbaton et rires*.)

On les pille — c'est des juifs qu'il s'agit — on les brûle, on les déchiqûte, on les crucifie. Si le fait est confirmé, il prouvera uniquement le degré d'exaspération auquel sont arrivés les Russes que les exactions juives ont laissé si longtemps placides. (*Libre Parole, 7 novembre*.)

Ainsi, si les juifs ont été massacrés, eh bien ! ce sont les victimes qui ont tort, et un homme qui porte un nom illustre, un nom d'écrivain français assez justement honoré, un homme qui s'appelle

M. Léon Daudet... (*Exclamations*) ne trouve touchant ces abominables choses que l'occasion d'un petit distique que je vous demande la permission de vous lire :

Mieux vaut pour le Moscovite le tsar et son licol
... Qu'un juif qui l'émancipe en lui tordant le col.

Ainsi, pour ces gens-là, ce sont les juifs — minorité aujourd'hui soumise vous savez à quelles lois d'exception — ce sont les juifs qui ont tort et qu'on ne s'étonne pas de voir massacrer. J'ai parlé des juifs, mais il y a également, je le répète, les intellectuels, les Finlandais, les Polonais, les Arméniens ; ce sont eux que tuent les bons Russes orthodoxes et tzaristes :

Nous n'avons cessé de dire que le calme renaitra dès que les révolutionnaires s'en prendraient aux véritables fauteurs de désordres : aux juifs. Partout où les juifs ont été fortement houspillés, on constate de l'apaisement.

J'ai insisté sur les juifs, pour montrer d'abord que nous ne craignons pas de prendre en mains, même contre les plus abominables aboyeurs de notre presse, la cause de gens qui sont massacrés et qui sont massacrés, en effet, parce qu'ils sont des révolutionnaires en grande partie ; il est naturel qu'ils soient des révolutionnaires... (*Applaudissements*).

J'ai dit que les juifs n'étaient pas les seules victimes ; ce qui est arrivé à ceux-ci est arrivé à tous les autres points de l'Empire aux Arméniens, avec les mêmes motifs, ou plutôt les mêmes prétextes. On a tué les Arméniens à Bakou dès le mois de février ; on a lâché contre eux, non pas les détenus de droit commun, ou les garçons bouchers ou des hommes de la police, mais de pauvres diables de Tartares, qui ne savaient pas ce qu'ils faisaient ; les Tartares n'étaient pas, eux, des chrétiens, mais des musulmans, conservateurs de l'ordre ; lâchés sur

les Arméniens de Bakou, ils brûlèrent aussi les maisons avec les personnes qui y étaient incluses, éventrèrent les femmes enceintes et commirent toutes les gentilleses que peuvent commettre les soldats et les serviteurs d'un tzar ou d'un sultan.

Par une étrange coïncidence, à Odessa, à Nor-Nakitchévan, partout les massacres éclatèrent le lendemain du jour où le Petit Père avait soi-disant accordé la Constitution ; à la même date, des massacres analogues éclataient à Tiflis : d'abord la foule en fête avait parcouru les rues ; les manifestants pleins de joie, avaient l'audace de porter des drapeaux rouges : cela ne pouvait durer ; le lendemain, le gouvernement lâcha sur eux les Tartares, la police et toutes les bandes noires venues de Pétersbourg spécialement au Caucasse ; on tua là environ un millier de personnes parmi lesquelles, comme il convient toujours, quinze enfants appartenant au premier lycée de la ville, parce que les enfants qui vont dans les lycées, c'est de la graine d'intellectuels qu'il faut écraser.

Je finis, citoyens... Nous, qui ne sommes ni des juifs, ni des Polonais, ni des Arméniens, ni des Finlandais, qui sommes, parce que cela se rencontre ainsi, Français — certes, je ne crois pas être classé dans l'espèce des patriotes et des chauvins — mais il me plaît d'être Français, parce que ce pays fut un pays de Révolution, qui a appris à certain moment aux autres peuples ce qu'il faut faire aux rois, même quand ils s'appellent d'un autre nom... (*Applaudissements.*)

C'est comme Français, comme révolutionnaire que j'ai tenu à venir ici, non pas vous faire un discours, mais vous apporter des faits, parce que j'estime, de même que Marc Sangnier, catholique, que si le nom de Français a une raison d'être dans le monde, c'est uniquement pour soutenir partout les causes justes, et non pas pour marcher à la remorque des autocrates, ou des empereurs, car il

faut bien considérer que la chute de l'autocratie russe aiderait grandement à la chute de quelques autres Etats d'absolutisme. C'est pour cela que j'ai tenu à me séparer d'autres gens — ce n'est pas la première fois — qui portent le nom de Français jusqu'à m'en dégoûter... (*Rires*) à vous dénoncer ici — ce n'est pas la dernière fois — une fois de plus l'infamie antisémite qui sous le nom de juifs confond, non seulement les Beni-Israël, mais tout ce qui est homme de Révolution, tout ce qui est intellectuel, tout ce qui pense librement et ne rentre pas dans les cadres, je ne veux pas dire de la Sainte Eglise, mais de la Sainte Autorité ! (*Applaudissements chaleureux.*)

DISCOURS DE M. GUSTAVE ROUANET

DÉPUTÉ DE LA SEINE

Citoyennes, Citoyens,

J'ai pénétré dans la salle au moment où M. Marc Sangnier se réclamait de sa qualité de catholique et de chrétien pour proclamer sa fraternité avec les révolutionnaires russes.

Je suis on ne peut plus heureux de cette déclaration et si M. Marc Sangnier veut bien mettre au profit de cette solidarité, l'activité qu'il a déployée jusqu'ici dans certains milieux catholiques auxquels il est nécessaire parfois de rappeler les éléments de la fraternité humaine, il pourra certainement rendre à la cause de l'humanité des services plus précieux que ceux qu'il a rendus jusqu'ici. (*Rires et vifs applaudissements.*)

Le citoyen Quillard nous disait tout à l'heure, en rappelant un mot de Tertulien : le sang des martyrs est la semence de chrétiens... Oui, sang de martyrs, semence de révolutionnaires, parce que semence d'humanité, parce que semence de libre-pensée.

Toutes les fois, en effet, que l'autorité laïque, que le gouvernement a voulu imposer à la conscience

humaine des dogmes, soit politiques, soit religieux, quel que fut le mobile auquel obéissaient les martyrs, ces martyrs étaient les défenseurs de la cause de la justice et de la libre-pensée. Et c'est pourquoi je n'ai pas été surpris, tout à l'heure, lorsque le citoyen Quillard a rappelé les événements de l'Affaire Dreyfus, des dénégations timides que j'ai entendues dans la salle et des dénégations non moins timides que j'ai entendues touchant les événements de Russie.

Comment pourrions-nous, citoyens, nous étonner de l'étendue de scélératesse, de sauvagerie, de la profondeur de barbarie dont la Russie aujourd'hui donne le spectacle, quand nous avons vu en France même, dans ce pays de la Révolution française et des Droits de l'Homme, les scènes de sauvagerie et de barbarie qui s'y sont déchainées? (*Vifs applaudissements*).

Quand on a vu en France, dans ce pays, la barbarie, le mensonge, l'hypocrisie systématique se livrer à l'œuvre infâme que nous avons combattue, que nous avons vaincue, mais qui renaît toujours par les mêmes causes qui l'avaient produites, comment pourrions-nous nous étonner de ce que nous voyons en Russie?

C'est pourquoi à ceux qui disaient tout à l'heure, quand Quillard faisait allusion à notre situation intérieure : « Parlez nous de la Russie », je dirai que la Russie est en ce moment le théâtre des abominations que nous réserveraient en France même certains partis, si ces partis étaient victorieux. L'antisémitisme russe, le nationalisme russe, sont les dignes frères de l'antisémitisme français, du nationalisme français. Tous les deux procèdent de la même bassesse d'âme et du même défaut absolu de compréhension historique et sociale. Tous les deux font appel à la haine et à l'envie. Mais ils ne font pas appel aux sentiments d'égalité et de progrès. (*Applaudissements*).

Dans les juifs, ce n'est pas le capitalisme qu'ils poursuivent, ce n'est pas l'exploitation capitaliste qu'ils veulent réprimer, ce sont les coffres-forts qu'ils veulent défoncer! (*Applaudissements*). Oh, citoyens, nous n'avons pas besoin d'aller en Russie pour voir des défonceurs de coffres-forts bien pensants! Nous n'avons pas besoin d'aller en Russie pour faire connaissance avec les sentiments d'envie et de cupidité. (*Interruptions diverses*).

Je voudrais bien savoir de quel nom, ceux qui m'interrompent, qualifient les sentiments d'antisémitisme qui se sont manifestés par certains gendres de grands juifs, qui font de l'antisémitisme le programme d'une vaste Saint-Barthélémy de beaux-pères. Croyez-vous que ce sont véritablement des sentiments de race, des haines de race, stupides mais sincères qui les animent? Non, non, partout l'antisémitisme et le nationalisme portent les mêmes tares, partout la bassesse des sentiments est la même, et les moyens de démagogie politique par lesquels ils tentent ou de s'emparer du pouvoir ou de retenir le pouvoir de leurs mains débiles, sont les mêmes, partout ces moyens de démagogie sont également abjects, qu'on considère la politique russe ou qu'on considère la politique française.

A l'heure où je parle il y a un parti politique en France qui défend, qui loue, qui magnifie, qui glorifie les actes épouvantables qui se passent sur ces terres d'horreur qu'on nomme les « pays de territoire » en Russie. Quillard vous lisait tout à l'heure un numéro de la *Libre Parole* du 30 octobre. Mais lisez le numéro d'aujourd'hui, lisez la glorification des enfants tués à la mamelle, lisez la glorification du pillage! Et pourquoi ne glorifieraient-ils pas les pillages à Odessa, à Kitchineff, à Moscou, à Rostov? Est-ce qu'ils n'ont pas glorifié les pillages de la rue de la Lyre à Alger? (*Vifs applaudissements*).

Ces souvenirs que je rappelle, pour remonter à six ans ne sont pas si loin de nous qu'ils puissent être

contestés et considérés comme une légende. A Alger, comme à Moscou, obéissant aux mêmes instincts de cupidité, poussés par les commerçants français, bons catholiques, on a lancé sur les maisons de juifs, sur les maisons des commerçants juifs, des bandes qui ont défoncé les portes, qui ont pillé les marchandises, qui ont emporté avec eux tout ce qu'elles ne pouvaient pas emporter. Et tout cela s'est fait sous l'œil bienveillant, non seulement de la troupe, non seulement des officiers qui commandaient, mais encore agrémenté des bénédictions épiscopales. (*Applaudissements*).

Quoique la Notre Dame autour de laquelle les Espagnols faisaient à genoux un pèlerinage ne porte pas le même nom que la Notre-Dame russe, autour de laquelle les popes incitent et excitent les chrétiens orthodoxes à l'assassinat, de tous les côtés, à Alger comme à Odessa, comme à Moscou, la main de l'église, qu'elle soit schismatique ou qu'elle soit catholique, se trouve dans les mêmes intrigues, dans les mêmes menées, dans les mêmes complots contre le progrès, contre la vie humaine, contre la liberté ! (*Applaudissements. Cris : « A bas la calotte ! »*) Non, à bas personne. Seulement ce qu'il faut dire dans ce pays, c'est que quelle que soit la différence du stade de civilisation auquel la Russie est arrivée et auquel nous sommes parvenus, il n'y a pas entre les partis nationalistes, patriotes, orthodoxes et anti-juifs de Russie et les partis nationalistes, patriotes, orthodoxes et anti-juifs de France, une différence telle que ce qui se passe là-bas ne doive pas être une leçon pour ceux d'ici.

Je vous dis donc, à vous, jeunes gens qui êtes venus ce soir, et qui, quels que soient vos principes, ne pouvez pas de gaieté de cœur accepter les abominations qui se passent à cette heure sur la terre d'épouvante, je vous dis : voilà où on vous mène, voilà le but, l'aboutissant auquel on vous conduirait

le jour où vous auriez suivi jusque-là ceux qui profanent tous les principes dont ils se réclament, ceux qui mutilent toute pensée, ceux qui à cette heure, sous le couvert de la patrie, sous le couvert de la religion et de la liberté, sont les serviteurs de l'autocratie, de la cupidité et de l'église triomphante, c'est-à-dire oppressive, sur nous, opprimés. (*Vifs applaudissements*).

ALLOCUTION DU CITOYEN NOGUÈRES

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

Camarades,

Je suis venu ici ce soir pour apporter un hommage à nos camarades étudiants russes qui sont morts là-bas pour la liberté.... (*Applaudissements*).

Camarades, je vous demande de ne pas applaudir, car on n'applaudit pas sur des tombes : je parle ici sur des tombes, peut-être devrais-je dire simplement sur des cadavres, car il n'est pas sûr que toutes les tombes nécessaires aient été creusées là-bas.

Camarades, nous envoyons à la mémoire de ceux qui sont tombés nos hommages ! Que ceux qui restent debout, qui vont combattre, que ceux qui, d'ici même, vont partir, sachent bien qu'en France, les étudiants français sont de cœur avec ceux qui sont morts et sont de cœur avec ceux qui vont combattre pour la liberté ! (*Vifs applaudissements*).

DISCOURS DE M. FRANCIS DE PRESSENSÉ

DÉPUTÉ DU RHÔNE

PRÉSIDENT DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Citoyennes, citoyens,

Quand on a annoncé que nous devions nous réunir ce soir, pour ajouter la protestation de la France à la protestation de la conscience du monde civilisé

tout entier, nous avons pu nous demander si nous ne viendrions pas trop tard. C'est qu'en effet, la France, à l'heure actuelle, a l'air de suivre l'exemple qui lui a été donné de bien des côtés, partout où l'opinion a été informée et partout où elle a pu s'exprimer librement.

Déjà, aux Etats-Unis, il y a eu des meetings d'indignation; sur certains points du territoire, on a pu voir le Président Roosevelt lui-même, tout en se refusant à une intervention officielle, déclarer tout au moins et sa sympathie pour la révolution russe et son indignation pour les événements qui se produisaient. En Angleterre, nos camarades socialistes ont déjà fait leur devoir, et l'autre jour, au banquet du lord maire, le président du ministère conservateur, M. Balfour lui-même, a exprimé tout à la fois sa sympathie de chef d'un pays libéral pour la liberté naissante en Russie et son horreur pour les crimes qui s'accomplissaient en Russie.

Il y a plus, citoyens; on a vu dans ce même pays un prélat de l'église anglicane, las du silence que les représentants de la religion du Christ observent trop souvent quand il s'agit de question de justice et d'humanité, prendre la parole; seulement, dans sa naïveté, à qui s'est-il adressé? Il s'est adressé au chef de la hiérarchie orthodoxe de Russie; il a oublié que c'était le métropolitain de Moscou qui avait prononcé dans sa cathédrale les paroles qui ont déchaîné les massacres dans les provinces et la capitale. Il est vrai qu'après coup, il s'est excusé en disant qu'il n'avait pas prévu tout l'effet que pouvaient produire ses paroles. (*Mouvement*).

Je me suis rassuré cependant en pensant qu'il ne s'agissait pas seulement de reprendre et de continuer ici la campagne de protestation et d'indignation que nous avons commencée en janvier dernier, après les massacres de Pétersbourg. A ce moment la situation était bien différente; le peuple russe subissait encore, sinon dans son ensemble, du moins

dans sa majorité, la fiction du loyalisme, les ouvriers qui furent massacrés ce jour-là à Saint-Petersbourg, ils y étaient allés de bonne foi, s'imaginant recevoir un accueil favorable de la part de leur Petit Père.... Vous savez qu'ils portaient des icônes, vous savez qu'ils portaient des portraits du tsar qui furent d'abord atteints par la mitraille; mais il y eut aussi quelque chose qui fut atteint et qui ne se releva jamais : le sentiment de loyalisme implanté dans l'âme du peuple russe! (*Applaudissements*).

Pour nous, à cette heure, il ne s'agit pas seulement de venir répéter une protestation qui est dans notre conscience et dans la conscience de tous les membres du genre humain; il s'agit de quelque chose de plus, de quelque chose d'autre. Il s'agit tout d'abord de nous rendre un compte exact de l'état présent des choses en Russie, des chances de la Révolution, du danger des massacres qui peuvent se produire; puis il s'agit de savoir si la France n'a pas, à un double titre, des obligations particulières et spéciales dans cette affaire et quel est le meilleur moyen de les remplir.

Je ne remonterai pas très haut dans l'histoire de la Révolution russe; je ne remonterai pas même à ces jours qui sont à la fois si lointains et si proches, il y a à peine quatorze ou quinze mois, quand de Plehwe était encore à la tête du pouvoir et qu'il gouvernait par la police, avec les bourreaux et la geôle, pour la réaction.

Vous savez ce qui s'est produit depuis lors et avec quelle rapidité les événements se sont accumulés : c'a été la guerre de Mandchourie, qui a été le signal de la banqueroute définitive du tsarisme parce qu'alors le peuple russe a pu jeter un coup d'œil derrière le décor majestueux de l'autocratie; il a pu voir ce qu'il y avait derrière le rempart du tsarisme, et ce qu'il a vu, c'était un amas de putréfaction, d'incapacité, d'impuissance et de concussion; il a vu ce gouvernement qui voulait tout être et qui

ne pouvait rien faire. Ce jour-là, c'est l'impuissance même du tsarisme qui a été révélée à la face du monde entier, il a dû en quelque sorte déposer ce jour-là son bilan et signer l'aveu de sa faillite : (*Applaudissements*).

Il ne dépendait plus de lui qu'une seule chose. Il ne pouvait pas se reconstituer, se restaurer ; on ne restaure pas le néant, on ne le refait pas. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de ménager la transition, de faciliter en quelque sorte l'avènement de l'ordre nouveau, c'était de donner aux aspirations, qui s'étaient déjà manifestées et formulées de la part du peuple russe, la satisfaction légitime à laquelle elles avaient droit. Vous savez qu'elle a été la conduite du tsar Nicolas depuis ce moment ; on a pu dire qu'elle avait été la mauvaise foi tempérée purement et simplement par la couardise, la déloyauté corrigée par l'hypocrisie. Il n'a su que prononcer des paroles fausses, des promesses vagues ; il n'a jamais su les tenir, et pendant des mois et des mois, le peuple russe s'est heurté à une résistance molle et négative, qui ne disait jamais ni ce qu'elle voulait, ni ce qu'elle ne voulait pas ; il a fallu les derniers événements de la guerre de Mandchourie pour qu'enfin, au mois d'août dernier, le tsar se décidât à faire ce qu'il appelait un pas décisif et donnât à son peuple ce qu'il avait l'audace d'appeler une Constitution.

Tout le monde sait ce que c'était que le rescrit impérial du 6 août dernier ; on sait ce qu'il y avait d'hypocrisie dans cette déclaration. On prétendait parler de Constitution, on prétendait parler de liberté et c'était encore l'équivoque de la Douma qu'on préparait, de cette Douma, dont on voulait faire un fantôme d'assemblée, dont on voulait faire un organe superflu, de luxe, qui fonctionnerait dans le mécanisme même de l'administration, telle qu'elle existe déjà. Point de progrès, de réforme ; aucun changement ni dans les personnes, ni dans les choses.

C'est alors que le peuple russe entier s'est enfin dressé dans son unanimité et qu'il nous a donné le spectacle admirable de ce grand mouvement qui a fini par triompher; oui, admirable et incomparable.

Il faut d'abord rendre hommage à ce qu'a été le courage, la vaillance des classes privilégiées, que l'on aurait pu effrayer, que l'on aurait pu détacher par la peur de la cause de la liberté et de la Révolution. Les classes privilégiées n'ont pas eu peur, elles sont restées fidèles à leur propre cause.

Mais, c'est avant tout au prolétariat russe qu'il faut savoir rendre hommage, car lui, a dénoué ce nœud et a fait triompher la révolution. Il l'a fait en inaugurant, en inventant une méthode nouvelle que ne connaissaient pas nos démocraties. On avait dit au prolétariat : « Tu n'es rien et tu ne seras rien. Tu n'auras aucune part dans les organes politiques. Tu seras toujours hors du pays légal. Tu n'auras pas la part de suffrage dans l'élection de cette Douma, qui ne sera qu'une fiction d'assemblée. » Le prolétariat a montré au régime autocratique et à la société tout entière ce que deviendrait cette société si, lui, prolétariat, prenait au pied de la lettre l'ostracisme prononcé contre lui. On lui avait dit : « Tu es un zéro. » Eh bien ! il s'est croisé les bras sur la poitrine et il a suffi qu'il suspendît son travail, que, pendant quelques semaines on entendit en quelque sorte ce silence formidable, plus redoutable que toutes les tempêtes et tous les éclairs, pour que le tsarisme fut obligé de céder. (*Applaudissements*).

Il a cédé, citoyens, et ce n'est pas seulement un résultat incomparable que le prolétariat russe a obtenu par la grève générale, mais c'est aussi une grande et salutaire leçon qu'il a donné à la démocratie occidentale tout entière.

On nous avait dit et répété que, maintenant, tout était changé, que le peuple ne pouvait plus avoir les mêmes ressources que par le passé, quand il serait

forcé de se mettre en insurrection, et que, parce que nous avons devant nous les vastes artères de nos grandes villes et les armes perfectionnées de nos soldats, et le service obligatoire, les barricades étaient un anachronisme, que nous ne pourrions plus y avoir recours.

C'était peut-être vrai, et on pouvait se demander si le peuple serait donc définitivement désarmé dans sa lutte nécessaire, non pas seulement pour la liberté, mais aussi pour la justice.

Le prolétariat russe nous a montré qu'il n'en était rien, il a forgé une arme nouvelle, il l'a tirée pour la première fois du fourreau et cette arme a vaincu. (*Vifs applaudissements*).

Assurément, citoyens, ce n'est pas une arme dont il faille se servir à la légère, sous le premier prétexte venu. Mais nous avons bien le droit de dire qu'il n'y a pas une conscience droite qui ne reconnaisse qu'on aura le droit de se servir de cette méthode nouvelle, de cette méthode toute puissante, soit qu'il s'agisse de conquérir ou de défendre des libertés, soit qu'il s'agisse d'arracher un peu de justice aux résistances de l'égoïsme capitaliste, soit qu'il s'agisse d'empêcher la diversion criminelle par laquelle on voudrait jeter, pour l'intérêt d'une classe, d'un parti, un pays qui n'en veut pas, dans une guerre scélérate. Voilà ce qu'a fait le prolétariat russe et la leçon qu'il nous a donnée.

Mais si, à ce moment, le gouvernement du tsar a compris qu'il devait céder, qu'il devait de nouveau capituler, il n'a pas compris que la loyauté seule pouvait le sauver ; et alors à qui s'est-il adressé ? Il aurait fallu à ce moment, comme au moment de la Révolution française, il aurait fallu au gouvernement un héros, un génie pour se mettre à la tête de cette Révolution et l'apaiser pacifiquement. Louis XVI, en France, à qui avait-il eu recours ? A un de ces hommes tièdes et pâles, qui sont les hommes du juste milieu et aussi de la médiocrité,

il avait pris Necker, pour mener la révolution à bout. Necker avait été bientôt balayé par ce flot, trop puissant pour lui. Ce n'est pas Necker auquel on s'est adressé en Russie, c'est Calonne que l'on a mis à la tête de la Révolution russe ; c'est un homme qui s'imagine qu'on gouverne un grand pays comme on mène une spéculation plus ou moins louche, qui croit toujours être à la Bourse et négocier un emprunt au lieu de diriger les grandes affaires de la Russie et qui s'imagine aussi qu'il pourra éternellement duper tout un peuple par les procédés misérables qu'il a mis en œuvre dans les négociations de Plymouth : le bluff, le mensonge et la réclame ! (*Vive approbation*).

Citoyens, le comte Witte, depuis qu'il est à la tête du pouvoir, vous savez ce qu'il a fait. Il n'a rien fait ; il a parlé, il a multiplié les paroles, les promesses, mais pas un acte n'est venu à l'appui. Il parlait de constitution et on savait qu'il préparait dans l'ombre je ne sais quel réchauffé de la Douma avortée ; il parlait de suffrage universel et on savait qu'il préparait dans l'ombre je ne sais quelle fantasmagorie de curie censitaire ; il parlait d'humanité et les prisons regorgeaient en Russie des généreuses victimes de la liberté ; il parlait de liberté de la presse et il a saisi la *Rouss* et le journal socialiste de Maxime Gorki. Sur tous les points, il a menti, et sur tous les points on a constaté qu'il voulait duper la Révolution et ne pas lui donner satisfaction. (*Applaudissements*).

Mais en même temps, la réaction comprit que quelque chose d'irréparable s'était passé, qu'il y avait quelque chose de brisé qu'on ne reconstituerait pas, et que le grand danger, c'était que la Révolution russe, continuant le cours majestueux et pacifique qu'elle avait suivi jusqu'alors, arrivât au terme de ses destinées. Il s'est passé alors quelque chose qui n'a rien de surprenant, ni de paradoxal. Ce n'est pas la première fois que la contre-

révolution — qui s'appelle l'ordre et la conservation — a recours au crime pour se maintenir. Elle ne pouvait espérer prendre une revanche immédiate, elle ne pouvait espérer ressusciter; mais ce qu'elle pouvait espérer c'est qu'étant morte, elle se ferait des funérailles dignes d'elle, des funérailles ensanglantées. C'est ce qu'elle a voulu faire; elle a fait comme toutes les réactions, comme toutes les contre-révolutions feront toujours, elle s'est servi de ce qui était son crime, de ces résidus sociaux qui sont son œuvre. Des brutes ont été lâchées à travers les villes par une société qui n'a pas su accomplir son devoir; elle en a fait les complices de la police; elle les a lâchées dans les grandes villes, soit sur les minorités de race, les juifs et les arméniens, soit sur les intellectuels.

Nous avons vu cela aussi, nous avons vu ce qu'étaient, ou ce qu'auraient voulu être les « décerveleurs » au service du nationalisme ou de la patrie ! (*Applaudissements*).

En Russie, cela a mieux réussi, parce que les circonstances étaient favorables, parce qu'il y avait précisément ces minorités nationales, parce qu'il était aisé d'exciter contre elles les passions de ce que j'appellerai la lie de la population.

Je n'offenserai pas votre humanité en vous retraçant une fois de plus les crimes et les attentats commis à Odessa, à Rostov, à Kichinew et tant d'autres villes; je me contenterai de noter qu'au moment même où ces attentats se commettaient, au moment où on massacrait, avec des raffinements sadiques de cruauté, ces femmes, ces enfants, ces vieillards, à ce même moment la police qui était responsable de ce mouvement, qui avait distribué les provocations incendiaires, qui avait distribué les pistoles et aussi les images saintes et les portraits du tsar, la police ne se contentait pas de se croiser les bras et d'assister à l'assassinat, au pillage: mais on avait donné l'ordre — heureusement il n'a pas toujours été

suivi — on avait donné l'ordre à l'armée de tirer sur qui? Sur ceux qui se défendaient, sur les juifs qui occupaient certaines maisons et qui essayaient de se soustraire au sort qu'on voulait leur faire, et sur les généreux étudiants qui se sont portés à leur secours, même sur les médecins et sur les volontaires de la Croix-Rouge.

Voilà ce qui s'est passé, rendant irrémédiables et inexplicables les crimes de l'autorité russe.

Qu'a fait le gouvernement de M. Witte? Vous le savez, il s'est contenté de balbutier de vagues condamnations; il s'est contenté de se livrer à je ne sais quelles considérations d'ordre général sur les origines de ce mouvement et il a essayé en même temps par de vagues et basses insinuations d'en rejeter la responsabilité sur les victimes elles-mêmes...

On lui avait demandé de sévir contre ceux qui étaient les chefs responsables, de frapper tous ceux qui avaient excité, tous ceux qui avaient été les complices de ces pogromes et de ces assassinats. Vous savez ce qu'il a fait. Il y a eu un petit nombre de personnages secondaires qu'on a sacrifiés. Mais les grands chefs, les Kaulbars, à Odessa, d'autres sur d'autres points, on les a maintenus, et ils pourront recommencer et récidiver demain. Et voilà comment il prétend préparer l'évolution pacifique de la liberté en Russie!

Eh bien! En présence de ce spectacle, qui a remué l'imagination, la conscience du monde civilisé tout entier, je dis et je répète que la France ne peut pas se contenter de faire ce que doivent faire et ce que feront les autres nations; elle ne peut pas, elle ne doit pas le faire pour trois raisons. On vous a dit tout à l'heure une de ces raisons: c'est que nous sommes responsables dans une certaine mesure des misérables prédications par lesquelles d'odieus sophistes ont renouvelé les plus basses passions de certaines époques du Moyen Age et, sous prétexte de désigner aux haines de la foule certains milliar-

daires avec lesquels l'aristocratie antisémite sait parfaitement contracter des trêves dotales et des alliances matrimoniales, ont désigné aujourd'hui des prolétaires juifs aux coups des massacreurs. Mais, à côté de cette responsabilité, il y a autre chose qui est plus grave encore : c'est que nous ne pouvons pas, nous ne devons pas oublier que malgré toute l'indignité, à certaines époques, de son histoire, la France est encore la France de la Révolution ; elle ne s'est pas contentée de donner l'exemple aux autres ; car si ce n'est pas notre exemple qui a en quelque sorte enfanté la liberté dans un certain nombre de nations, du moins quand nous avons pris en mains la cause de notre affranchissement, nous n'avons pas voulu nous affranchir tout seuls ; quand nos pères ont écrit la Déclaration des droits de l'homme, ils l'ont écrite pour l'humanité, ils l'ont écrite pour la Russie comme pour la France. Nous serions singulièrement infidèles à ce devoir et aussi à ce que je me permettrai d'appeler l'intérêt de la démocratie française si nous ne savions pas accomplir cette obligation sacrée.

Et puis, est-ce que depuis dix ou quinze ans, la France n'a pas été l'appui, l'allié, le soutien, le complice du Tzarisme ? Est-ce qu'on n'a pas frauduleusement exploité cette alliance, quand on est venu prétendre aux patriotes imbéciles et chauvins français qu'elle leur préparait la revanche, dont, au fond du cœur, on ne voulait pas ; alors que cette alliance était en réalité la ratification définitive apposée sur le traité de 1871, la consécration définitive de l'état territorial continental tel qu'il a été constitué à ce moment ? Est-ce que la France n'a pas mis à la fois son autorité morale et, son crédit matériel au service de la Russie ? Est-ce que ce n'est pas grâce aux milliards de notre épargne que le Tzarisme a pu continuer à gouverner, à commettre ses crimes et à entraîner la Russie dans l'abîme de désastres où elle a été amenée jusqu'à présent ?

Est-ce qu'on n'a pas parlé récemment encore de nouveaux emprunts ? On oserait faire de nouveaux emprunts à l'épargne français et il se trouverait encore des démocrates, des hommes qui sont les héritiers de la Révolution et qui n'ont d'argent à prêter que parce que la Révolution a émancipé le Tiers-Etat, et leur a permis d'acquérir une certaine part de fortune, pour employer cet argent à soutenir l'autocratie, dernier espoir de la contre-Révolution en Europe !

Citoyens, cela n'est pas possible ! Les révolutionnaires russes, qui ont mené avec une admirable sagesse, avec un esprit de conduite incomparable ce grand mouvement, ont déclaré à un moment qu'ils étaient disposés à reconnaître pour le passé les dettes qui avaient été contractées pour la Russie, que c'était en tous cas une chose qui se discuterait ultérieurement à l'Assemblée Constituante, mais que si des emprunts nouveaux se produisaient, si des français prêtaient un sou au Tzar, cette dette ne serait pas reconnue. Il faut qu'on le sache, et si des considérations plus nobles n'intéressaient pas nos compatriotes, il faut que leur intérêt égoïste les entraîne loin de cette banqueroute qui se prépare. (*Applaudissements*).

Voilà, citoyens, ce qu'il faut qu'on se dise. Je suis de ceux qui redouteraient infiniment, pour beaucoup de raisons, qu'on invoquât à l'heure actuelle le principe d'intervention dans les affaires intérieures d'autrui. Je sais quel en est le danger. Je sais que la Révolution Française a toujours affirmé avec éclat le principe de non-intervention, où elle a vu la garantie de l'individualité nationale, particulièrement aux moments d'une grande Révolution. Si une intervention se produisait maladroitement, elle pourrait prêter aux combinaisons d'un potentat qui regarde avec inquiétude ce qui se passe de l'autre côté de la frontière et qui ne redoute pas seulement la reconstitution d'une Pologne autonome, mais

redoute, au lieu de trouver un appui, un contrefort dans l'autocratie russe, de se trouver pris dans l'étau de deux grandes nations également filles de la Révolution, dont l'une serait au nord et l'autre au sud de l'Allemagne (*Bravos*).

Citoyens, si je prends ces précautions et si je déclare que je trouverais grave et dangereux de violer le principe révolutionnaire de non-intervention, ce n'est assurément pas parce que je crois que le Gouvernement de la République doit se croiser les bras en face de ce qui se passe en Russie ; non, cela est impossible. D'une part, on a discrètement, dans la mesure où cela peut se faire dans les entretiens diplomatiques, des conseils à donner, mais nous avons surtout quelque chose de positif à faire, en imitant l'exemple qui nous a été donné par d'autres nations... Je sais ce qu'il y a d'égoïste, de singulier, quand un diplomate vient trouver le Ministre des Affaires Etrangères d'un grand pays, à lui dire : « On massacre à Odessa ; je ne vous demande pas d'arrêter le massacre pour tout le monde, mais pour mes nationaux et de ne pas permettre que le sang d'un seul juif français, ou anglais coule... » Cela a une apparence égoïste, mais ne vous y trompez pas : c'est le moyen d'exercer une action utile, de montrer à un gouvernement qui ne sait pas, qui ne veut pas agir, quelles sont les conséquences, non pas seulement de ses actes, mais de son inaction, et je demande au gouvernement de la République, si le sang recommence à couler, si des scènes pareilles doivent se passer sur un point quelconque de la Russie, de ne pas négliger son devoir et de faire savoir au gouvernement russe que nous le rendrons responsable de la moindre goutte de sang versé dans ces conditions. (*Vifs applaudissements*).

Telles sont les quelques considérations pratiques que je voulais rapidement développer, mais je ne voudrais pas terminer sans vous indiquer qu'il y

aurait véritablement quelque chose de singulier à ce qu'à l'heure actuelle la démocratie française ne se montrât pas à la hauteur de sa vocation et de son glorieux passé.

Oui, nous sommes à un moment qui semble préparer des évènements singuliers : d'une part, nous voyons le géant russe qui se réveille et secoue ses chaînes et va enfin conquérir son indépendance et constituer sa liberté, et d'une autre part, le vieil empire vermoulu des Habsbourg, qui craque de toutes parts, quelle est la question qui se pose et autour de quoi se livrent tous les combats ? Autour du principe du suffrage universel ; c'est l'autorité qui a été obligée elle-même d'invoquer ce principe, obligée d'offrir aux socialistes et aux démocrates l'immense satisfaction que leur donnerait la Constitution du suffrage universel en Autriche. Et ce serait le moment que nous choisirions pour abdiquer nos devoirs et ne pas nous conduire comme doivent le faire les descendants de la Révolution, les fils de la France de 1789, de 1792 et 93 ? Non, je ne peux pas le croire et je suis convaincu qu'en multipliant des meetings de ce genre, en montrant sur tous les points de la France que ce ne sont pas seulement les socialistes, ceux qui sont aux extrémités de l'opinion, mais tout ce qui vit, tout ce qui pense, tout ce qui a une conscience en France qui se joint à nous — et c'est pour cela que j'ai salué avec joie la présence ici d'hommes qui ne pensent pas comme nous, qui sont aux antipodes de notre pensée, qui ont obéi à leur conscience, et ont tenu à renforcer notre mouvement — nous triompherons et nous empêcherons que les scandales effroyables qui se sont produits se perpétuent, que le sang continue à couler pour la plus grande gloire de l'autocratie et de l'orthodoxie et nous obtiendrons que la Révolution russe, au lieu de s'enliser dans un marécage, dans les demi-solutions, émancipe complètement, glorieusement, ce peuple qui est digne de la liberté

et de la justice! (*Applaudissements enthousiastes, acclamations*).

DISCOURS DE M. FERDINAND BUISSON

DÉPUTÉ DE LA SEINE

Citoyens,

Je vous assure que je ne suis nullement disposé à prendre la parole. Je suis, comme vous êtes tous, sous une impression profonde d'émotion, et surtout après avoir entendu cette admirable leçon, si condensée, si puissante en son raccourci, l'idée ne me vient pas de parler. Comme vous, je me recueille au fond de moi-même, et je me laisse aller au sentiment poignant qui nous pénètre tous, avec nos opinions si diverses. Il n'y a entre nous qu'un sentiment profondément humain, qui n'a rien à voir avec les préoccupations politiques, religieuses ou philosophiques : c'est le cri de l'âme humaine qui proteste contre l'iniquité, contre l'abomination... (*Applaudissements*). Il s'échappe de nos poitrines, il nous fait tous vibrer à l'unisson d'un seul cœur et d'une seule âme, ce cri que nous lançons vers ceux qui souffrent, cri de sympathie, cri de solidarité douloureuse, mais en même temps et malgré tout, cri de profonde espérance...

Ah ! oui, nous espérons, et comme le disait Pressensé, quand il y a quelques mois nous étions réunis pour dire un premier mot, pour protester une première fois contre ces massacres qui nous semblaient un acte de barbarie sans explication, nous étions loin de penser que si promptement les choses marcheraient, que si promptement la révolte éclaterait au nom de la vérité et de la justice ; nous étions loin de croire qu'il y avait dans ce peuple russe une vitalité assez forte pour étouffer en quelques mois le tzarisme qui a des siècles d'iniquité à son service. On nous disait qu'une si longue habitude d'obéissance passive et de résignation sans

espoir avait courbé les esprits, énérvé les volontés, rendu impossible toute velléité de résistance. Et voici que déjà nous pouvons entrevoir la délivrance, déjà la saluer. Voici, on vient de nous le dire avec tant de force, qu'il a été fait un pas décisif dans l'histoire de la Révolution. La Révolution qui a commencé chez nous en 1789... Je dis qui a commencé, car elle se continue toujours, elle n'est pas finie... (*Applaudissements*) la Révolution qui est en marche, marche aujourd'hui d'un autre pas qu'il y a cent ans et ceux qui y entrent aujourd'hui y entrent avec des ressources, avec des moyens, avec des méthodes et avec des chances de triomphe que nos pères n'ont pas connus. C'est ce qui fait que, comme on vient de nous le dire, il se peut très bien que dans peu de temps — et nous acceptons l'augure sans jalousie — les révolutionnaires russes, partis beaucoup plus tard, mais d'un point plus avancé dans la carrière, nous dépassent ; il se peut qu'ils aient des leçons de leurs exemples d'héroïsme de leurs victoires ou de leurs méthodes de combat, de leurs défaites momentanées nous ayons, comme le disait Pressensé, à apprendre et beaucoup à retenir.

C'est que les choses humaines ne vont pas se répétant mécaniquement, aucune page de la Révolution ne se calque exactement sur les précédentes. La Révolution est un esprit toujours le même, mais toujours grandissant. Ses armes varient avec les temps et les pays. On ne fait plus un 89 aujourd'hui, en copiant le nôtre, on le dépasse. On n'est pas obligé de repasser par tous les chemins que nous avons lentement et péniblement parcourus. Qui sait si le prolétariat russe ne reprendra pas l'œuvre où l'a mené la démocratie française ; qui sait si à la Révolution politique ne s'associera pas d'emblée la Révolution économique ? Le jour n'est peut-être pas loin où ce prolétariat universel dont nous parlions comme d'un rêve encore si lointain, s'affirmera, prendra conscience de ses droits et de ses devoirs,

entreprendra enfin de proclamer la libération, non pas d'un pays, mais de l'humanité. (*Applaudissements*).

Quoi qu'il en soit, l'horizon s'agrandit, de grandes perspectives s'ouvrent devant nous. Nous avons le droit de compter sur l'avenir. C'est à la lueur de ces premiers rayons qui nous font découvrir un monde que nous ne soupçonnions pas, c'est dans cette pensée que nous autres, républicains et français — les deux mots ne devraient pas se distinguer — nous saluons le peuple russe, non seulement comme un ami, mais désormais comme un frère dans la révolution prolétarienne, dans le progrès humain et dans la grande lutte internationale pour la liberté et pour la justice ! (*Vifs applaudissements*).

Nous reproduisons ci-dessous, en les résumant faute d'espace suffisant pour les publier en entier, les protestations que les sections nous ont fait parvenir contre les massacres des intellectuels et des juifs en Russie :

Adge (Hérault).

La section envoie son salut fraternel aux révolutionnaires russes.

Alfortville (Seine). — 17 novembre 1903.

La section envoie son salut fraternel aux glorieux martyrs de la classe ouvrière qui tombent par milliers sous les coups du tsarisme.

Angers (Maine-et-Loire).

La section exprime son émotion indignée pour les scènes de pillage et de meurtre qui ensanglantent, sous l'œil de la police, la Russie et la Turquie.

Athis-Mons (Seine-et-Oise). — 19 novembre 1903.

La section proteste énergiquement contre les procédés barbares employés contre les courageux citoyens russes qui luttent pour leur liberté.

Auterive (Haute-Garonne).

La section émet le vœu que les nations civilisées interviennent auprès du Gouvernement russe pour qu'il

accorde au peuple les libertés indispensables à toute organisation sociale moderne.

Ax-les-Thermes (Ariège).

La section joint ses protestations à celles qui se sont déjà élevées en faveur des libéraux et intellectuels russes.

Bagé-le-Chatel (Ain). — 10 décembre 1905.

La section vote un ordre du jour flétrissant les auteurs des massacres en Russie.

Barbezieux (Charente). — 23 novembre 1905.

Après une conférence de M. Paul Aubriot, la section exprime son émotion la plus vive et sa sympathie la plus forte pour les victimes des tueries abominables qui ensanglantent la Russie.

Beaune (Côte-d'Or). — 18 novembre 1905.

La section émet le vœu que la France s'impose de toute sa puissance morale auprès du Gouvernement russe pour qu'il donne à son peuple les libertés qu'il réclame.

Béziers (Hérault). — 26 novembre 1905.

La section partage l'indignation que provoquent, dans tout le monde civilisé, les procédés barbares employés par le Gouvernement russe pour combattre les libéraux, les intellectuels, les juifs et les socialistes.

Biot (Alpes-Maritimes). — 21 novembre 1905.

La section envoie ses vœux les plus sincères à ses frères de Russie, victimes de l'autocratie tsariste et les encourage à persévérer de tous leurs efforts pour assurer le triomphe de leurs idées démocratiques.

Blain (Loire-Inférieure). — 13 novembre 1905.

La section s'associe pleinement aux protestations du Comité Central contre les massacres des intellectuels et des juifs en Russie.

Bourget (Le) (Seine).

Après une conférence de M. E. Tarbouriech, la section envoie aux prolétaires russes l'expression de sa sympathie la plus vive et les engage à maintenir énergiquement leurs légitimes revendications.

Bourg-Saint-Maurice (Savoie).

La section prie les pouvoirs publics d'intervenir auprès

du Gouvernement russe pour faire cesser les massacres qui soulèvent l'indignation de l'humanité tout entière.

Camblanes (Gironde).

La section proteste énergiquement contre les procédés barbares employés en Russie pour combattre les libéraux et les intellectuels. Elle adresse l'expression de sa sympathie au peuple russe.

Capendu (Aude). — 3 décembre 1905.

Après une conférence de M. Charles Fabiani, la section adopte un ordre du jour déplorant les événements actuels de Russie et envoie un fraternel salut aux citoyens qui combattent pour la Justice et la Liberté.

Carcassonne (Aude).

La section envoie aux travailleurs russes en lutte contre la tyrannie, l'expression de ses vœux ardents pour leur succès final.

Cette (Hérault). — 2 décembre 1905.

Après une conférence de M. Charles Fabiani, la section adopte un ordre du jour déplorant les événements qui ensanglantent la Russie et envoie son fraternel salut au peuple russe.

Chalons-sur-Marne (Marne).

La section proteste contre les atrocités commises par la réaction tsariste et contre les massacres confessionnels qui ont lieu sous le couvert des troubles actuels.

Chalon-s/-Saône (Saône-et-Loire). — 10 décembre 1905.

La section flétrit avec indignation les crimes du Tsarisme et les exactions dont sont victimes les intellectuels, les Juifs et les Arméniens.

Chateauroux (Indre).

La section déclare être indignée des événements tragiques qui se succèdent en Russie et elle envoie toutes ses sympathies au peuple russe.

Cherbourg (Manche).

La section proteste avec indignation contre les odieux massacres organisés en Russie avec la complicité du pouvoir.

Colle (La) (Alpes-Maritimes). — 14 novembre 1905.

La section envoie au peuple russe l'expression de son

admiration pour le courage qu'il déploie dans la revendication de ses droits.

Confolens (Charente). — 26 novembre 1905.

Après une conférence de M. Paul Aubriot, la section envoie son salut cordial aux libéraux russes et forme des vœux pour que les libertés proclamées par la déclaration des Droits de l'Homme soient accordées au peuple russe.

Dax (Landes). — 2 décembre 1905.

La section prie le Comité Central de transmettre au Gouvernement français les vœux des sections pour qu'une démarche courtoise soit faite auprès du tsar afin qu'il donne une constitution à son peuple.

Dunkerque (Nord). — 3 décembre 1905.

Après une conférence de M. Paul Aubriot, la section adopte un ordre du jour répudiant avec horreur les massacres suscités par le fanatisme religieux qui a voué à la mort des milliers d'Israélites en Russie.

Epinay-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Après une conférence de M. Ferdinand Herold, la section flétrit les procédés barbares employés par l'impérialisme russe pour combattre les révolutionnaires.

Estang (Gers). — 16 novembre 1905.

La section proteste contre les procédés barbares employés en Russie pour combattre les travailleurs, les libéraux et les intellectuels.

Ferté-Macé (Orne).

La section invite le Gouvernement français à intervenir auprès du Gouvernement russe pour faire cesser les massacres des intellectuels et des Juifs.

Foix (Ariège).

La section déclare blâmer l'attitude du Gouvernement du Tsar dans sa répression sauvage exercée contre les révolutionnaires russes.

Franconville (Seine-et-Oise). — 10 décembre 1905.

Après une conférence de M. Jean Hugues, la section vote un ordre du jour en faveur des citoyens qui luttent en Russie pour la Justice et la Liberté.

Fréjus (Var).

La section flétrit les massacres organisés par la police

et les bandes noires contre les révolutionnaires russes qui luttent contre le Gouvernement autocratique.

Grenoble (Isère). — 17 novembre 1905.

La section proteste avec indignation contre les crimes du tsarisme agonisant.

Hendaye (Basses-Pyrénées).

La section s'associe au Comité Central pour protester contre les procédés barbares employés en Russie contre les révolutionnaires.

Hommes (Indre-et-Loire). — 26 novembre 1905.

La section flétrit les actes odieux des réacteurs russes et adresse toutes ses sympathies au peuple russe.

Houeillès (Lot-et-Garonne). — 12 novembre 1905.

La section émue par les tristes événements qui ensanglantent la Russie, envoie l'expression de sa sympathie aux citoyens russes qui luttent pour la Justice et la Liberté.

Hyères (Var).

Après une conférence de M. Paul Aubriot la section adopte un ordre du jour réprouvant l'attitude odieuse du gouvernement russe, attitude caractérisée par des massacres infâmes qui sont la honte de l'humanité.

Levallois-Perret (Seine).

La section proteste avec indignation contre les odieux massacres organisés en Russie par les partisans du tsarisme et de la bureaucratie.

Ligny-en-Barrois (Meuse).

La section réproouve énergiquement les atrocités et les crimes commis en Russie et envoie ses sympathies au peuple russe.

Lisieux (Calvados). — 24 novembre 1905.

La section se déclare solidaire des citoyens russes qui ont survécu à la contre-révolution et qui luttent pour l'avènement d'une Russie vraiment démocratique.

Maubeuge (Nord).

La section se déclare solidaire des survivants de la contre-révolution russe qui continueront à lutter pour la Russie démocratique.

Mende (Lozère). — 10 novembre 1903.

La section proteste contre les procédés barbares employés en Russie pour combattre les libéraux et les intellectuels.

Monségur (Gironde). — 17 novembre 1903.

La section proteste de la façon la plus énergique contre les procédés barbares employés en Russie pour combattre les libéraux, ouvriers ou intellectuels.

Montlaur (Aude).

La section s'associe à l'ordre du jour de la section de Capendu en faveur des citoyens russes victimes des massacres sanglants tolérés par le despotisme.

Nozay (Loire-Inférieure).

La section adresse aux libéraux russes l'expression de sa sympathie la plus vive et de ses sentiments d'étroite solidarité.

Paris, Quartier de Saint-Merri (4^e Arr.). — 21 novembre 1903.

La section proteste énergiquement, au nom de l'humanité et des droits de l'Homme, contre les assassinats des intellectuels en Russie.

Paris, Quartiers Notre-Dame-des-Champs-Saint-Germain-des-Prés (6^e Arr.).

La section proteste contre les attentats criminels commis en Russie contre la population juive et contre tous ceux qui luttent pour la Justice et la Liberté.

Paris, Section du 7^e Arr. — 16 décembre 1903.

La section adresse un salut fraternel au peuple russe, et espère que bientôt les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme seront réalisés en Russie par la nation maîtresse du pouvoir.

Paris, Quartier de la Folie-Méricourt (11^e arr.). — 6 novembre 1903.

La section proteste contre les atrocités qui se passent en Russie où le tsarisme aux abois fait massacrer tous les promoteurs de la Révolution.

Paris, Sections du 18^e arrondissement. — 15 décembre 1903.

La section après avoir entendu MM. J. Psichari, Mathias Morhardt, G. Rouanet, Sembat, Heppenheimer, Delmont, Lucas, manifester sa sincère indignation contre

les criminels agents qui répandent à flots le sang des révolutionnaires ouvriers et intellectuels russes.

Pessac (Dordogne).

La section a voté une adresse de sympathie aux révolutionnaires russes.

Pontarlier (Doubs).

Après une conférence de M. Alcide Belmont la section proteste énergiquement contre la terreur et les massacres dont sont victimes tous ceux qui luttent en Russie pour la Justice et la Liberté.

Rochefort (Charente-Inférieure).

La section s'associe au Comité Central pour protester contre les événements tragiques qui se succèdent en Russie et qui soulèvent l'indignation du peuple civilisé.

Roquefort-des-Corbières (Aude). — 17 novembre 1905.

La section flétrit les actes du Gouvernement russe qui n'a rien fait pour empêcher les massacres des intellectuels et des juifs. Elle envoie l'expression de sa sympathie au peuple russe.

Roubaix (Nord). — 2 décembre 1905.

Après une conférence de M. Paul Aubriot la section adopte un ordre du jour flétrissant les procédés criminels de la bureaucratie et de la police tsarienne.

Sables-d'Olonne (Vendée).

La section réproouve, au nom du droit des gens, les massacres odieux qui ensanglantent la Russie. Elle adresse l'expression de sa sympathie au peuple russe.

Saint-Affrique (Aveyron).

La section émet un vœu en faveur du triomphe des revendications politiques et sociales de la classe prolétarienne russe.

Saint-André-des-Alpes (Basses-Alpes).

La section proteste avec la dernière énergie contre les carnages de Russie et envoie ses sympathies au peuple russe.

Saint-Brieuc (Côtes-du Nord).

Après une conférence de M. Henri Sée, la section manifeste son indignation contre les procédés de l'autocratie russe qui ne craint pas de couvrir les crimes des bandes

noires ». Elle adresse l'expression de sa sympathie au peuple russe.

Saint-Fargeau (Yonne). — 19 novembre 1905.

La section envoie à ses frères persécutés de Russie l'expression de ses sentiments de cordiale sympathie.

Saint-Florentin (Yonne).

La section réprouve avec horreur les massacres suscités par le fanatisme religieux qui a voué à la mort des milliers d'israélites en Russie et des milliers de chrétiens en Arménie.

Saint-Gaultier (Indre).

La section forme des vœux pour que le prolétariat russe soit victorieux et pour qu'il puisse travailler en paix à la grandeur et à la prospérité de son pays.

Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard). — 17 novembre 1905.

La section s'associe de tout cœur aux vœux formés par la Ligue tout entière pour l'émancipation du peuple russe.

Saint-Maixent. (Deux-Sèvres).

La section émet le vœu que la Ligue des Droits de l'Homme emploie tout son pouvoir pour arriver à faire cesser les tueries commises par les Turcs et les Russes.

Saint-Martin-Vésubie (Alpes-Maritimes). — 2 décembre 1905.

La section réprouve énergiquement les massacres des israélites, des étudiants et de tous ceux qui ne luttent que pour obtenir les libertés et les droits indispensables à tout être humain.

Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). — La section proteste contre les procédés barbares employés en Russie pour combattre les libéraux et les intellectuels.

Salins (Jura).

La section manifeste son indignation contre les persécutions sanglantes des juifs et des intellectuels. Elle envoie l'expression de sa sympathie au peuple russe.

Seyne-sur-Mer (Var). — 18 novembre 1905.

La section émet le vœu que des démarches soient faites par le gouvernement français pour faire cesser les massacres des Juifs en Russie.

Tain (Drôme).

La section indignée des massacres qui ont ensanglanté la Russie, flétrit les auteurs de ces atrocités et souhaite ardemment le triomphe prochain de la démocratie russe.

Tunis (Tunisie).

La section flétrit les actes odieux des réacteurs russes et adresse ses plus sincères félicitations aux vaillants qui luttent pour l'émancipation du peuple russe.

Valensole (Basses-Alpes).

La section proteste contre les massacres de Russie et d'Arménie.

Valernes (Basses-Alpes). — 19 novembre 1905.

La section émet le vœu qu'une intervention française mette fin aux massacres des intellectuels et des Juifs en Russie.

Vatan (Indre). — 26 novembre 1905.

Après une conférence de M. Alcide Delmont, la section exprime le vœu que la noble nation russe brisant le joug autocratique qui l'écrase, jouisse en paix des avantages de la Liberté.

Viane (Tarn).

La section émet le vœu que des représentations énergiques soient faites au gouvernement russe pour ramener le calme par l'octroi des libertés indispensables à un état moderne.

Villemomble (Seine). — 28 octobre 1905.

La section adresse ses saluts fraternels aux révolutionnaires russes et espère qu'ils auront bientôt établie eux-mêmes leur Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Vincennes (Seine).

Après une conférence de M. A. Ferdinand Hérolé la section adopte un ordre du jour condamnant l'odieuse attitude du tsar et de son Gouvernement à l'égard du peuple russe et adresse à ce dernier l'expression de sa profonde admiration.

Comité Central

Séance du 4 Décembre 1905

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Francis de Pressensé, président.

Sont présents : MM. Francis de Pressensé, président ; D^r J. Héricourt, vice-président ; Mathias Morhardt, secrétaire général ; A. Westphal, trésorier général ; Georges Bourdon, Ferdinand Buisson, Delpech, Henri Fontaine, Louis Havet, A. F. Herold, Paul Painlevé, D^r Sicard de Plauzoles, E. Tarbouriech.

Excusés : C. Freystätter, D^r Gley, Yves Guyot, Pierre Quillard, Rischmann, Gabriel Trarieux.

Secrétaire de séance M. Paul Aubriot.

M. Paul Aubriot donne lecture du procès verbal de la séance du 20 novembre 1905. Le procès verbal est approuvé.

La Séparation des Eglises et de l'Etat. — Avant que le Comité Central n'aborde la discussion de l'ordre du jour, M. le Secrétaire général demande la parole et s'exprime en ces termes :

Mes chers Collègues,

Je vous demande la permission, avant d'aborder la discussion de votre ordre du jour, d'attirer votre attention sur l'événement considérable qui se prépare. Demain, après demain au plus tard, la Séparation des Eglises et de l'Etat sera faite. Le Sénat, avec une abnégation et une fermeté qu'on ne saurait trop admirer, aura rendu définitive cette réforme à laquelle la Ligue des Droits de l'Homme s'était attachée depuis longtemps, et qui est assurément la plus importante qui se soit produite en France depuis la proclamation de la République.

La Ligue des Droits de l'Homme ne saurait trop se féliciter de ce vote qui, en assurant la liberté et la dignité

de la conscience, réalise les principes fondamentaux de la Déclaration de 1789.

Mais elle ne saurait oublier que si cette réforme a été possible et que si elle est aujourd'hui heureusement accomplie, c'est à notre président, Francis de Pressensé que nous le devons. Francis de Pressensé n'a pas, en effet, seulement l'honneur de concevoir cette grande réforme. Ce n'est pas seulement à lui que nous devons la plupart des dispositions libératrices de la loi de demain. Il a donné à celle-ci tout son véritable caractère de grandeur démocratique en proposant et en faisant adopter ce célèbre amendement de l'article 4 qui assurait à nos adversaires catholiques la possibilité de s'organiser et de vivre après l'acte de séparation définitive. En cela Francis de Pressensé s'est montré fidèle aux plus généreux enseignements de la Déclaration des Droits de l'Homme. Je suis convaincu d'être l'interprète du Comité Central tout entier en lui en témoignant en votre nom notre gratitude sincère et en vous proposant de commémorer le vote de la Séparation par une manifestation qui sera organisée en l'honneur de notre président, manifestation à laquelle toutes les Sections de la Ligue des Droits de l'Homme seront invitées à participer.

Cette proposition est unanimement applaudie. Après quelques mots de M. Delpech, M. Mathias Morhardt est chargé d'en assurer la réalisation.

Situation générale. — Pendant le mois de novembre, le nombre des adhésions a été de 1.007, et le nombre des décès, démissions, inconnus, etc. de 696. Le nombre total des adhérents au 30 novembre est de 62.041.

Le Courrier. — Il a été expédié pendant le mois de novembre 2.142 lettres, 6.745 imprimés, 71 colis postaux.

Œuvre des bibliothèques. — Livres reçus en dons, en novembre 1905 : de Mme d'Abbadie d'Arrest; 25 exemplaires : *Cinquante années de visites à la prison Saint-Lazare.*

La suppression des Conseils de guerre. — Le

nombre des signatures recueillies en faveur de la suppression des Conseils de guerre s'élève, au 1^{er} décembre 1905, à 56.581.

Le Contentieux. — Le service du Contentieux a eu à examiner, pendant le mois de novembre, 214 dossiers.

La démission de M. Albert Réville, professeur au Collège de France. — Le Comité Central prend connaissance d'une lettre de démission de M. Albert Réville, qui est ainsi conçue :

Paris, le 3 novembre 1905.

Messieurs,

J'ai le regret de vous faire parvenir ma démission de membre de la Ligue. C'est sans méconnaître le moins du monde les services qu'elle a rendus et qu'elle pourra rendre encore. Mais je ne saurai plus accepter la solidarité des tendances manifestées par quelques-unes des décisions qu'elle a prises, et tout particulièrement celle qui s'énonce dans la lettre de votre honorable président adressée par lui, le 5 octobre dernier, à M. le Ministre du Commerce.

Si j'admets complètement le droit d'association pour tous et la faculté pour tous de faire entendre aux pouvoirs publics et à l'opinion, souverain en dernier ressort, leurs doléances professionnelles, je ne puis admettre que des fonctionnaires, qui ont accepté des fonctions rétribuées par l'Etat dans l'intérêt de la vie sociale et nationale, aient le droit de se constituer en syndicats pouvant exercer les droits inhérents à ce genre spécial d'association, en particulier le droit de se mettre en grève au risque de désorganiser la vie sociale tout entière et de provoquer une multitude de catastrophes publiques et privées. Cela me paraît un abus criant du droit d'association. Une association de fonctionnaires n'a pas seulement des droits, elle a aussi des devoirs, et le premier de tous l'oblige à ne pas bouleverser des millions d'intérêts d'existence qui avaient le droit de compter sur leurs services réguliers. Le refus collectif de les leur rendre est donc un acte de lèse-société, et je n'admets pas qu'un tel acte puisse être jamais légitime. C'est l'anarchie

planant sur toute notre vie sociale et le régime qui tolérerait un pareil état de choses ne tarderait pas à être renversé au nom des intérêts généraux et vitaux auxquels il refuserait la sécurité sur laquelle ils croyaient pouvoir compter.

Tel est, Messieurs, le point de vue où je me place. Si je me trompe, ne m'en veuillez pas de ma franchise, mais j'estime que d'autres garanties de la paix sociale sont bien déjà assez attaquées pour qu'on ne passe pas légèrement sur ce nouvel élément de dissociation nationale.

Veuillez agréer, avec nos regrets, l'assurance que je suivrai toujours avec sympathie vos travaux et vos discussions et que ma démission n'est dictée que par des raisons théoriques, nullement par des griefs personnels. Avec ma sincère considération.

A. RÉVILLE,

Professeur au Collège de France.

Le Comité Central décide d'adresser à M. Albert Réville la lettre suivante :

Monsieur,

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme a pris connaissance, avec le plus vif regret, de votre détermination.

Il ne saurait oublier, en effet, les mémorables circonstances dans lesquelles, au moment d'une crise qui ébranlait profondément toutes les consciences, vous lui apportiez, il y a près de huit ans, l'appui de votre nom et de votre haute autorité pour la lutte qu'il avait entreprise en faveur du droit et de la loi.

Ces circonstances se sont-elles modifiées depuis lors ? Le Comité Central s'est-il montré infidèle aux principes qu'il défendait au début de l'affaire Dreyfus ? Et, en mettant aujourd'hui la puissante association que nous avons constituée au service des humbles, en défendant, conformément à la loi et au droit, la cause indignement méconnue des travailleurs, se montre-t-il indigne du mouvement généreux qui nous faisait proclamer, il y a huit ans, que nous donnerions notre aide fraternelle et dévouée à quiconque était victime de l'injustice et de l'arbitraire ?

Nous ne le croyons pas. Et, dans tous les cas, il n'était dans l'esprit d'aucun d'entre nous, il n'était surtout pas dans l'esprit de notre éminent et regretté fondateur,

M. Trarieux, d'assigner une limite à notre action et de dire à un moment quelconque : « Nous n'irons pas plus loin ». Je me permettrai de vous rappeler à ce propos qu'un homme d'Etat, dont assurément vous ne désavouerez pas l'esprit et qui était mieux placé que personne pour interpréter la loi de 1884 dont il était l'auteur, M. Waldeck-Rousseau, dans un document officiel, émané de lui quand il était chef du gouvernement, en 1899, s'est prononcé explicitement pour la formation de syndicats d'employés de l'Etat, même d'employés en possession du droit de verbaliser comme ceux de l'octroi, et a implicitement reconnu dans cette même lettre, non pas, ce que nul de nous ne pense, que la création du syndicat ait pour but unique ou principal l'exercice du droit de grève, mais qu'elle implique la parfaite légalité en soi du recours à la loi de 1864.

Aussi bien, la Ligue des Droits de l'Homme ne s'est-elle jamais préoccupée de l'opinion de ceux dont elle entendait soutenir la cause. Cette cause est-elle juste ? Voilà la seule question qu'elle se posait. Et vous pouvez vous assurer, en feuilletant notre *Bulletin officiel*, que nous avions, il y a quelques jours à peine, la satisfaction d'obtenir justice pour un prêtre dont la cause nous avait été recommandée par votre fils, M. Marc Réville, et qui plaidait contre l'administration laïque des cultes.

Sur le point spécial qui vous détermine à vous séparer de nous, permettez-nous de vous dire que nous pensons avoir, par les lettres mêmes que nous avons adressées aux ministres compétents, et que vous trouverez au *Bulletin officiel*, entièrement justifié, en fait comme en droit, notre attitude. C'est au nom de la loi et du droit que nous demandons pour les fonctionnaires de gestion la liberté de se constituer en syndicats. Et, quant à la conséquence d'une grève, qui vous paraît si grave, permettez-moi de vous dire encore une fois que les syndicats ne se constituent pas pour organiser la rupture entre les ouvriers et les patrons, mais au contraire pour organiser leurs relations et que l'expérience d'un demi-siècle dans les pays libres démontre que la fréquence des conflits est en raison inverse de la perfection de l'organisation syndicale. Il est possible qu'une grève de fonctionnaires de gestion ait lieu. Il suffit de se rappeler la grève des facteurs d'il y a une quinzaine d'années pour voir qu'il n'est pas du tout indispensable d'être syndiqué pour déclarer

la grève. Du reste, en quoi une grève de facteurs serait-elle plus grave qu'une grève des ouvriers boulangers ou des ouvriers bouchers, par exemple? La grève est, de par la loi même, le droit imprescriptible du travailleur, sa ressource suprême en cas d'oppression économique. Le lock-out n'est-il pas l'un des droits légaux de l'employeur en dépit de la cruauté de ses résultats? Il n'y a aucune bonne raison quelconque à notre sens et, d'après les principes de la Déclaration des Droits dont nous professons le culte commun, pour que l'ouvrier ne puisse pas, par la coalition, poser ses conditions, discuter d'égal à égal avec celui qui l'emploie et s'efforcer de substituer le contrat collectif, instrument d'ordre en même temps que de liberté, au chaos anarchique de l'atonisme industriel. Nous ne pouvons pas oublier les principes fondamentaux de la Déclaration des Droits de l'Homme dans leur application à l'état social et économique des temps présents. Nous avons lutté, avec l'aide désintéressée du prolétariat, pour faire respecter cette charte du monde moderne en ce qui touche aux garanties essentielles du droit individuel; il nous appartient d'en obtenir l'extension aux garanties essentielles du droit ouvrier. C'est à ce prix qu'est l'évolution pacifique de notre société en travail de justice, et là est notre mission sacrée.

Veuillez agréer, etc.

Le Président,
FRANCIS DE PRESSENSÉ,
Député du Rhône.

Les ouvriers des arsenaux. — M. le Président donne lecture d'un projet de lettre à M. le Président du Conseil, sur les paroles qu'il a prononcées à la tribune du Parlement et qui tendent à dénier le droit de grève aux ouvriers des arsenaux.

M. Delpech présente quelques observations. Il lui semble que le Parlement étant saisi d'un projet de loi sur les syndicats, la question n'est pas entière et que la Ligue des Droits de l'Homme n'a pas à intervenir.

M. le Président fait observer qu'il n'existe jusqu'ici qu'une seule interprétation législative de la loi de 1884, c'est un ordre du jour du 14 mai 1894,

spécifiant que la loi de 1884, s'étendait aux ouvriers et employés de l'Etat. Le Président du Conseil a dépassé, par une interprétation abusive, les limites de la légalité.

M. Mathias Morhardt et M. Tarbouriech insistent sur la nécessité d'intervenir pour obtenir que le gouvernement respecte le principe de la liberté syndicale.

MM. Ferdinand Buisson, Louis Havet et Paul Painlevé proposent quelques modifications de forme qui sont adoptées en principe.

M. le Président est chargé de reviser le texte de cette lettre avant de l'expédier.

Le budget de 1906. — Le Comité Central adopte les dispositions suivantes pour le budget de 1906 de la Ligue des Droits de l'Homme :

RECETTES :

1° *Cotisations.* — Dans sa séance du 1^{er} décembre 1904, le Comité Central avait fixé comme prévisions, pour ce chapitre, en 1905, le chiffre de 65,000 francs. Le nombre des membres de la Ligue des Droits de l'Homme était à cette époque de 54.089. Il est à la date du 1^{er} décembre 1905 de 62.041. Les recettes ont atteint pendant l'exercice écoulé le chiffre de 71.200 francs.

Le Comité Central décide de fixer les prévisions de ce chapitre, pour 1906, à 72.000 francs.

2° *Bulletin Officiel.* — Le Comité Central avait fixé l'an dernier le chiffre des recettes à la somme de 25.000 francs. Elles n'ont atteint que 24.200 francs. Il y a lieu d'espérer que, par le développement des annonces et par l'augmentation du nombre des abonnés, les recettes de ce chapitre arriveront en 1906 à un chiffre sensiblement supérieur. Toutefois, le Comité Central estime ne pas devoir tenir compte d'un espoir de recettes qui peut ne pas se réaliser et fixe le chiffre des prévisions à 22.000 francs seulement, chiffre identique à celui de la dépense prévue.

3° *Souscription pour la propagande.* — La souscription pour la propagande a produit, en 1905, 5.000 francs. Les prévisions avaient été fixées à 6.000 francs. Le Comité Central fixe, comme prévisions pour 1906, le chiffre obtenu en 1905, soit 5.000 francs.

Le Bur
mité
x mem
é d'ali
contair
ssaires
pléren
les pla
1° Sou
rbitran
évision
nes e
chiff
ble, et
s mem
utes le
ation e
utes le
t impo
os collè
Le Bur
adress
aveur d
3° Ren
livers r
vancée
entes d
alle pot
Le Co
éalisé

Le lo
Comité

Dén
1° Le
té réa
ixe la
Le chiff
uisque
ments
ent à
2° La
ont atte

Le Bureau est chargé de soumettre ultérieurement au Comité Central un projet d'appel dans le but de rappeler aux membres de la Ligue des Droits de l'Homme la nécessité d'alimenter cette caisse au moyen des contributions volontaires de tous. Ces recettes sont d'autant plus nécessaires qu'elles nous permettent seules d'organiser les conférences et de répandre les brochures de propagande et les placards de la Déclaration des Droits de l'Homme.

2° *Souscription pour les victimes de l'injustice et de l'arbitraire.* — Le Comité Central décide de porter les prévisions de cette rubrique qui n'étaient que de 1.500 francs en 1905, et qui a produit en réalité 2.000 francs.

Le chiffre de 4.000 francs. Il lui paraît indispensable, en effet, de rappeler très énergiquement à tous les membres de la Ligue des Droits de l'Homme et à toutes les sections que le but le plus élevé de notre association est de donner une aide fraternelle et dévouée à toutes les victimes de l'injustice et de l'arbitraire, et qu'il est impossible de réaliser un si vaste programme si tous nos collègues n'y contribuent dans une large mesure.

Le Bureau proposera ultérieurement au Comité Central d'adresser aux sections un nouvel et pressant appel en faveur de cette souscription.

3° *Remboursements divers.* — Ce chapitre comprend divers revenus, tels que le remboursement des sommes avancées par le Comité Central à diverses sections, les loyers d'annuaires ou de brochures, la location de notre salle pour les réunions des sections, etc.

Le Comité Central maintient pour 1906, les prévisions réalisées en 1905, soit 1.500 fr.

Le total des recettes prévues est arrêté par le Comité Central au chiffre de 104.500 francs.

DÉPENSES :

1° *Le Bulletin Officiel.* — Une économie sensible a été réalisée sur le *Bulletin Officiel*. Le Comité Central fixe la dépense prévue au chiffre de 22.000 francs. Ce chiffre ne représente pas tout à fait la dépense réelle, puisque ni les frais de correspondance, ni les appointements de l'employé qui est chargé de ce service ne figurent à ce compte.

2° *La Propagande.* — Les dépenses pour la propagande ont atteint en 1905 le chiffre de 11.300 fr. sur lesquels,

3.000 fr. ont été fournis par la souscription. Le Comité Central décide de limiter à 8.000 fr. le chiffre des dépenses pour 1906 et de rappeler aux sections qu'elles doivent contribuer aux frais de déplacement des conférenciers qui leur sont envoyés.

3° *Les victimes de l'injustice et de l'arbitraire.* — Comité Central décide de supprimer la rubrique Contentieux. Les dépenses du Contentieux qui avaient été prévues en 1904 à 6.900 francs et qui ont été, au cours de l'exercice augmentées de 2.000 francs, rentrent, logiquement, dans l'ordre des dépenses que la Ligue des Droits de l'Homme doit consentir en faveur des victimes de l'injustice et de l'arbitraire. Les lourdes charges dont le Comité Central a engagé le principe l'obligent à augmenter considérablement les prévisions antérieures. Le Comité Central considérant que c'est là l'œuvre capitale de la Ligue des Droits de l'Homme, celle qui doit recevoir tous ses soins et toute son attention, décide d'inscrire aux dépenses pour ce chapitre une somme de 16.000 francs, sur laquelle interviendra la souscription pour 4.000 francs environ.

4° *Secrétaire général.* — Le Comité Central décide de fixer à 6.000 francs comme précédemment le chiffre de l'indemnité du secrétaire général.

5° *Personnel.* — Les prévisions budgétaires pour le personnel avaient été fixées en 1904 à 25.000 francs. Le Comité Central décide de les ramener à 24.000. Le personnel comprend actuellement 14 employés titulaires qui sont placés sous la direction de M. Paul Aubriot, chef de secrétariat général, et de M. Verquière, chef de la trésorerie générale.

Le Comité Central décide d'autre part, de souscrire, au nom de chacun des employés titulaires, une assurance à la Caisse nationale des retraites.

Le versement à faire sera de 2 fr. 50 par mois et par employé.

Ces versements, faits à capital réservé, donnent droit à une retraite à l'âge de 60 ans. Le livret qui les constitue devient la propriété de l'intéressé qui peut, par ses versements personnels augmenter sa retraite. Si les versements mensuels de 2 fr. 50 ont été faits de 20 à 60 ans, assurent une retraite annuelle d'environ 220 francs. Si les versements ne sont faits que de 25 à 60 ans la retraite annuelle est de 160 francs. Il dépend de l'employé d'ailleurs d'augmen

cette total par an

Par crédit

6° L

Loyer 3.100

les ar 7° C

en 190 le Cor

chapit 8° J

de por faire i

des D

taire s

ces n

l'exer impor

cert p

afin d

égaler

Droits

se me

heures

rue J

Comit

pour l

9° C

fage e

décide

francs

cette retraite par sa prévoyance personnelle. La dépense totale pour le personnel actuel est d'environ 400 francs par an.

Par suite de cette mesure, le Comité Central arrête le crédit affecté au personnel au chiffre de 24.400 francs.

6° *Loyer et Assurances.* — Les dépenses du chapitre Loyer et Assurances ont atteint, en 1905, le chiffre de 3.100 francs. En raison de la location d'une remise pour les archives, ce chiffre est fixé, en 1906, à 3.250.

7° *Contributions.* — Les contributions se sont élevées en 1905 à 378 francs. En raison de l'augmentation de loyer le Comité Central prévoit une petite majoration et fixe ce chapitre à 400 francs.

8° *Téléphone.* — En 1904, le Comité Central avait décidé de porter le crédit de ce chapitre à 1.200 francs, afin de faire installer le téléphone chez le Président de la Ligue des Droits de l'Homme, et, éventuellement chez le Secrétaire général et chez le Trésorier général. La nécessité de ces nouvelles installations s'est affirmée au cours de l'exercice écoulé. Dans un très grand nombre de cas, il importe, en effet, que pour des affaires urgentes, un concert puisse s'établir entre les membres de notre bureau afin de prendre les dispositions nécessaires. Il convient également d'autre part, que les membres de la Ligue des Droits de l'Homme puissent, en cas de nécessité urgente se mettre en relations avec nos collègues, même aux heures où ils ne se trouvent pas dans les bureaux de la rue Jacob. Dans l'intérêt de l'association tout entière, le Comité Central décide de fixer à 1.500 francs le crédit pour la rubrique du téléphone en 1906.

9° *Chauffage.* — Les prévisions du chapitre du chauffage étaient pour 1905 de 300 francs. Le Comité Central décide de les fixer, pour 1906, au même chiffre de 300 francs.

10° *Eclairage.* — L'éclairage a coûté en 1905, 500 francs. Le Comité Central décide de fixer à 600 francs le chiffre prévu pour 1906.

11° *Frais de bureau.* — Nous avons dépensé, en 1905, 2.409 francs pour cette rubrique. Le Comité Central décide de fixer au même chiffre les dépenses pour 1906.

12° *Mobilier.* — Les dépenses prévues pour le mobilier, en 1906, sont arrêtées au chiffre de 1.200 francs. Avec l'autorisation du Comité Central, une partie de ces dépenses a été engagée déjà. Ce sont celles qui concernent

l'installation de la salle d'archives. Le bureau se propose de compléter en 1906 cette organisation. Les archives deviennent de plus en plus considérables. Il est nécessaire de les classer afin qu'en cas de besoin on puisse retrouver aisément les documents recherchés.

13° *Le Congrès de 1906.* — La dépense pour le Congrès de 1905 a atteint 2.500 francs. Le Comité Central décide de fixer le chiffre prévu pour 1906 à 3.000 francs. Il va sans dire que si le Congrès a lieu en province, cette somme serait fort insuffisante. Mais le Comité Central trouvera quelques ressources pour y pourvoir dans le chapitre des dépenses imprévues.

14° *Abonnements aux Journaux.* — Nous avons dépensé pour cette rubrique en 1905 la somme de 120 francs. Le Comité Central décide de ne maintenir que les seuls abonnements de la *Revue pénitentiaire*, dont le service sera fait à M. Tarbouriech et du *Journal Officiel*, soit au total 60 francs. Le chiffre de 130 francs aux dépenses sera maintenu toutefois pour permettre l'achat des journaux dans lesquels il y a lieu de puiser des documents relatifs aux affaires dont s'occupe la Ligue des Droits de l'Homme. A ce propos le bureau attire l'attention du Comité Central sur le travail très important de dépouillement des journaux qui est fait par les soins du Secrétaire général. C'est grâce à ce service qu'un grand nombre de dossiers sont constamment tenus à jour et que la Ligue des Droits de l'Homme peut diriger son intervention dans tous les cas dont elle n'est pas saisie directement. Pour faciliter ce travail, le Comité Central décide d'abonner la Ligue des Droits de l'Homme au *Courrier de la Presse* et de porter de ce chef au budget un crédit de 450 francs qui, ajoutés aux 150 francs précédemment prévus, donnent un total de 600 francs.

15° *Bibliothèque.* — Le crédit de 150 francs prévu pour cette rubrique n'a pas été dépensé cette année. Néanmoins le Comité Central décide de le maintenir comme prévision pour l'année 1906.

16° *Omnibus et Voitures.* — Le crédit pour les omnibus et voitures a été dépassé d'une centaine de francs. Le Comité Central décide de fixer en conséquence à 600 francs le chiffre des dépenses de 1905, le crédit prévu pour 1906.

17° *Dépenses imprévues.* — Les dépenses imprévues dans lesquelles sont entrés les salaires d'un grand nombre d'employés supplémentaires chargés de faire des adresses

urgentes pour circulaires, les cartes de 1906, etc., se sont élevées à 2.950 francs. Le Comité Central décide de fixer à 3.000 francs le chiffre prévu pour 1906. Le bureau se propose de titulariser un ou deux nouveaux employés pour assurer d'une façon permanente le travail des bureaux et éviter ces tournées d'employés surnuméraires, dont le recrutement ne présente qu'une sécurité insuffisante, et qui exécutent trop fièvreusement, un travail qui gagnerait à être fait avec méthode et avec soin.

Le total des dépenses prévues pour 1906 est arrêté au même chiffre que les recettes, soit 104.500 francs.

Les illégalités et les crimes aux colonies. —

M. le Président entretient le Comité Central d'un projet d'organisation de conférences sur les illégalités et les crimes au Congo. Le Comité Central approuve ce projet.

La grève des terrassiers. — Le Comité Central prend connaissance d'un rapport du bureau sur la grève des terrassiers et décide que si ces derniers désirent intenter une action judiciaire contre les violations de la loi et des contrats dont ils ont été victimes, la Ligue des Droits de l'Homme doit leur offrir son concours. La question de droit sera soumise aux conseils de la Ligue des Droits de l'Homme.

Le Monument Emile Zola. — M. le Secrétaire général met le Comité Central au courant des dernières dispositions prises par la Commission exécutive du Monument Emile Zola.

L'Affaire Dreyfus. — M. Louis Havet, après avoir donné quelques renseignements sur l'état actuel de l'Affaire Dreyfus, demande au Comité Central de faire une démarche auprès du Président du Conseil et auprès du Garde des Sceaux pour que le procès ne soit pas retardé. Le Comité Central adopte cette proposition. Une demande d'audience sera adressée au Président du Conseil et au Garde des Sceaux.

L'affaire Chermat. — La section de Lorient demande l'intervention du Comité Central en faveur de M. Chermat, quartier-maître de la marine, qui a été l'objet d'une mesure disciplinaire pour avoir adhéré à la Ligue des Droits de l'Homme.

Le Comité Central décide qu'il n'y a pas lieu à intervention, aucune illégalité n'ayant été commise à l'égard de M. Chermat.

La Commission du Bulletin Officiel. — Le Comité Central adopte un projet de circulaire aux sections, pour leur demander de soumettre au Comité Central les mesures qu'elles jugeront propres à assurer le développement du Bulletin Officiel.

L'expulsion de MM. Vallina et Harwey. — Le Comité Central charge son bureau de préparer une protestation contre l'expulsion de MM. Vallina et Harwey, acquittés par le Jury de la Seine.

Les Syndicats d'instituteurs. — M. le Président donne lecture des documents suivants :

Paris, le 23 novembre 1905.

Monsieur le Secrétaire,

Le Conseil syndical des Institutrices et Instituteurs de la Seine a l'honneur de vous prier de vouloir bien transmettre au Comité Central ses plus vifs remerciements pour le précieux appui que la Ligue a bien voulu lui apporter en acceptant de soutenir la cause de ses membres traduits le 14 novembre dernier devant la 9^e Chambre correctionnelle.

Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour le Conseil syndical,
Le Secrétaire général,
Illisible.

M. Jubault, président de la section de Dunkerque, nous transmet la lettre suivante qu'il a reçue de l'Union dunkerquoise de l'Enseignement :

Les membres de l'Union dunkerquoise, groupement des instituteurs et institutrices de l'arrondissement de

ts à Voulême, n'ayant pas été convoqués, aide de lui retirer l'investiture qui lui avait été ordée.

La naturalisation de M. Pallacios. — Le Comité Central adopte le rapport du bureau tendant à aider M. Pallacios dans sa demande de naturalisation.

La double-chaîne et la double-boucle. — Le Comité Central adopte les termes d'un projet de lettre au Ministre des Colonies relativement à la suppression des peines de la double-chaîne et de la double-boucle.

Les commissions municipales. — Sur la proposition de M. Valina et Harwey. — Le Comité Central adopte les termes de son bureau de préparer une de Valenciennes sur l'expulsion de MM. Valina et scolaires. Ce rapport par le Jury de la Seine

Le Règlement des documents susdits. — M. le Président de l'heure au Paris, le 23 novembre 1905.

Les més Monsieur le Secrétaire,
grève des et syndical des instituteurs et institutrices de
naïres. l'Association de vous prier de vouloir bien trans-
C'ura en Comité Central ses plus vifs remerciements
pour l'appui que la Ligue a bien voulu lui
accorder en vue de soutenir la cause de ses mem-
bres et surtout le 14 novembre dernier devant le 7^e Congrès

Avec Monsieur le Secrétaire, l'assurance de nos
sentiments les plus distingués.

Pour le Comité syndical,
Le Secrétaire général,
M. H. B.

Le délégué représentant de la section de Dunkerque,
M. H. B. a le plaisir de vous adresser qu'il a reçu de
M. H. B. dans le cadre de l'Enseignement :

Les membres de l'Union dunkerquoise groupent
des instituteurs et institutrices de l'arrondissement de

Les Supplices dans les Colonies

M. Francis de Pressensé, député du Rhône, président de la Ligue des Droits de l'Homme, a adressé la lettre suivante au Ministre des Colonies :

Paris, le 21 septembre 1905.

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

J'ai été vivement ému par la lecture des compte-rendus donnés par les journaux de toutes nuances d'un procès qui s'est déroulé en juillet dernier devant la onzième Chambre du Tribunal correctionnel de la Seine, procès qui révèle les procédés abominables qui sont employés dans notre colonie du Congo,

Il résulte, en effet, de la correspondance lue à l'audience, que la compagnie « La Kotto » conseillait et pratiquait la traite des noirs. La Compagnie affectait même de mépriser les décrets administratifs qui allaient à l'encontre de ses projets. J'ai encore noté qu'avec la plus grande désinvolture, elle n'hésitait pas à inviter ses agents à faire usage dans leurs relations avec les congolais de la mitrailleuse Maxim.

M. le substitut Piedelièvre a déclaré à l'audience que ces faits allaient vous être soumis. Aujourd'hui je pense que votre enquête est terminée.

Il serait salutaire, me semble-t-il, que les résultats en fussent connus. Et il me paraît qu'il est également indispensable de faire connaître que le Gouvernement de la République ne blâme pas seulement ces pratiques barbares, mais qu'il est résolu à en poursuivre les auteurs, conformément aux lois.

Veillez agréer, etc.

Le Président.
FRANCIS DE PRESSENSÉ,
Député du Rhône.

Le Ministre des Colonies a répondu en ces termes :

Paris, le 30 septembre 1905.

Monsieur le Président et cher Collègue,
Vous avez bien voulu me faire part de l'émotion que

vous avez ressentie en apprenant, par les compte-rendus d'un procès récent que la Compagnie « La Kotto », titulaire d'une concession au Congo, recommandait clandestinement à ses agents d'user vis-à-vis des noirs de procédés contraire à l'humanité.

Ainsi que vous l'avez supposé, je me suis empressé, dès que j'ai eu connaissance de ces faits, d'inviter cette Compagnie à s'expliquer sur son attitude et à prendre des sanctions contre l'auteur des lettres lues devant la onzième Chambre du Tribunal de la Seine.

J'ai pu constater, par une rapide enquête, tout d'abord que le Conseil d'administration de la Compagnie n'avait jamais eu connaissance de cette correspondance occulte, et ensuite que la portée des termes incriminés avait été exagérée.

La Compagnie a d'ailleurs reconnu avec moi que, même atténué par ses explications, les termes employés dans ces lettres ne pouvaient être admis, et elle a sur ma demande formelle, exigé la démission de l'administrateur-délégué, auteur de ces instructions.

Je n'ai repris avec elle des relations officielles que lorsque cette démission a été obtenue.

Agrééz, etc.

Le Ministre des Colonies,
CLÉMENTEL.

Le Monument Trarieux

QUATORZIÈME LISTE DE SOUSCRIPTION

| | | | |
|-------------------------|------|--------------------------|------|
| Texereau à Civray.... | 1 » | Collinier, à Pithiviers. | 0 20 |
| Billard, id. | 0 50 | Goussard, id. | 0 20 |
| Moreau, id. | 0 50 | Brouard, M ^{me} | 1 » |
| Brunelot, à Romagne.. | 0 50 | Leblanc, id. | 0 50 |
| Grammaillard, à Blanzay | 2 » | Rigobé, id. | 0 50 |
| Gallais et Minoï, à Ci- | | Grosbois, id. | 0 50 |
| vray | 0 50 | Boutet-Pelletier, | 1 » |
| Texalleau, à Civray... | 2 » | Jamel, id. | 0 25 |
| Garades, id. | 0 50 | Lemoine, id. | 0 25 |
| Portefoic, à Chaussen. | 2 » | Thuault, id. | 0 50 |
| Bertrand, à Savigné... | 0 50 | Anonyme, id. | 0 50 |

| | | | |
|--------------------------------------|------|---|------|
| Naud, aux Panières ... | 1 » | Desvergues, id. | » |
| Texier-Courtant, à Cl- vray | 1 » | Barrère, id. | 1 » |
| Marin, à Pinois | 2 30 | Quittaud, id. | 1 » |
| Vinot, à Jouy | 0 25 | Villedory, id. | 1 » |
| Rocherieux, à Pithiviers | 0 25 | Redeuilh, id. | 1 » |
| Percheron, id. | 0 25 | Bodet, id. | 5 » |
| Cirade, E. id. | 0 50 | Couprée, jeune id. | 1 » |
| Maillet, à Fresnay | 0 35 | Couprée, aîné id. | 1 » |
| Bonneau, à Pithiviers. | 0 20 | Gourmand, id. | 1 » |
| Meyer L., Le Hayre ... | 10 » | Panassau, id. | 1 » |
| Meyer, E., id. | 5 » | Lannes, id. | 0 50 |
| Authier, id. | 5 » | Massif, id. | 1 » |
| Bricka, id. | 5 » | Latournerie. id. | 1 » |
| Polet, id. | 5 » | Chaubaud, à Hatphong | 12 » |
| Legoupil, id. | 5 » | Thieulin, id. | 2 40 |
| Courtin, id. | 5 » | Arcouët, id. | 10 » |
| Dubuffet, id. | 5 » | Meiffre, à Hanoi | 4 80 |
| Lien, A. id. | 2 » | Culles, à Hatphong ... | 2 40 |
| Charles, id. | 2 » | Section de Grenoble. . | 20 » |
| Marais, id. | 5 » | id. de St-Maixent : | 0 » |
| Krausc, id. | 5 » | Breullat, fils à Saint- Maixent | 0 50 |
| Dreyfus, G. id. | 5 » | Gilbert, à St-Maixent .. | 0 50 |
| Deliot, Ch. id. | 1 » | Greyson, id. | 1 » |
| Boisse, à Chissay | 1 » | Le Parchandon id. | 0 50 |
| Girard, B. à Chissay .. | 0 50 | Faireau, id. | 0 50 |
| Goguel, à Le Cateau.. | 0 50 | Bertrand, id. | 0 50 |
| Colinet, id. | 0 20 | Section de Corsavy ... | 5 » |
| Taine, id. | 1 » | Willcmsens (M ^{me}), à No- gent-sur-Marne..... | 5 » |
| Degremont, id. | 2 » | Granny, à Hatphong.. | 12 » |
| Fay Thiard, à Hohwald | 0 10 | Section de Châlons-sur- Marne..... | 10 » |
| Gaussen, à Foix. | 1 » | Lannoy, à Châlons-sur- Marne..... | 2 » |
| Stahl, id. | 0 50 | Neveu, Ch. à Châlons- sur-Marne..... | 1 » |
| Tipener, à Montreuil . | 1 » | Molle, à Vauvilliers... | 1 » |
| Durand, id. | 1 » | Picard, id. | 1 » |
| Pactael, id. | 1 » | Lévy, J. id. | 1 » |
| Despony, id. | 0 80 | Dreyfus, id. | 1 » |
| Cadier, à St-Maixent.. | 0 50 | Bailly, id. | 1 » |
| Arrault, id. | 1 » | Bernot, A. id. | 1 » |
| Charvaud, id. | 1 » | Lévy, A. id. | 1 » |
| Terrasson, id. | 0 25 | Miséry, à Chauffailles . | 0 50 |
| Hipeau, id. | 1 05 | Deshayes, id. | 0 50 |
| Bariyvault, id. | 0 25 | Challier, id. | 0 50 |
| Breullat, père id. | 0 25 | Coquard, id. | 0 50 |
| Simonet, id. | 0 75 | Chenaud, id. | 0 50 |
| Poujet, id. | 0 25 | Draincourt, à Reims . | 10 » |
| Ourrel, id. | 0 50 | | |
| Chantecaille, id. | 0 50 | | |
| Guyon, id. | 0 50 | | |
| Gaillardon, à Aubeterre | 20 » | | |

| | | | |
|-------------------------|------|------------------------|------|
| Section de Fontevrault | 0 50 | Fournier, id. | 0 25 |
| id. Treignac.. | 2 » | Haayef Mohamed, à | |
| Lacaux id. | 0 50 | Paris | 10 » |
| Vergoujanne, à Treignac | 0 50 | Tremblay, à Pontoise. | 9 15 |
| Martin, id. | 1 » | Section de Trouillas.. | 5 » |
| Vialle, id. | 0 50 | Jacques, à Haiphong.. | 4 80 |
| Lameyre, id. | 0 50 | Casella, id. | 4 80 |
| Bourdarias, id. | 0 50 | | |

Total des souscriptions de la 14^e liste..... 304 20

Total des 13 premières listes 18.719 45

Total général 19.023 35

L'Annuaire officiel de la Ligue des Droits de l'Homme

ANNÉE 1906

L'ANNUAIRE OFFICIEL DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, contenant la liste des membres du Comité central et des Comités des Sections pour l'année 1906, paraîtra à la fin du mois de Janvier.

Le prix du volume est de 5 francs.

Nous rappelons aux membres de la Ligue des Droits de l'Homme qu'ils ont droit à une réduction de 50 % sur toutes les publications.

Le Secrétaire général-gérant : MATHIAS MORHARDT